



CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS

# Plan d'Action Climat Air Energie

Version d'octobre 2024

**Algoé**  
consultants

Le plan d'action est structuré en cinq axes stratégiques, 20 sous-axes et 54 actions, portées par les différents acteurs du territoire que sont la C.A.C.P.L., les communes et les partenaires :

### **Axe 1 : Renforcer l'exemplarité de la C.A.C.P.L. en faveur de la Transition Ecologique (9 actions)**

- ❖ Consolider la gouvernance territoriale de la politique Climat-Air-Energie de la C.A.C.P.L.,
- ❖ Décliner la stratégie et le plan d'action du PCAET au sein des services de la C.A.C.P.L.,
- ❖ S'allier aux forces vives du territoire pour aligner et répartir les efforts.

A travers cet axe de travail, l'Agglomération Cannes Lérins souhaite renforcer son organisation interne et sa transparence en tant que cheffe de file dans la lutte contre le changement climatique sur le territoire. Ce faisant, elle incite l'ensemble des acteurs du territoire à adopter eux aussi des pratiques vertueuses. Elle contribue à assurer un cadre de vie pérenne pour ses habitants ainsi que leur bien-être. En tant qu'acheteur via les marchés publics, elle stimule l'innovation et favorise le développement économique durable dans son bassin de vie.

### **Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique (10 actions)**

- ❖ Favoriser l'aménagement responsable et résilient en zone à risque,
- ❖ Renforcer la préservation et la gestion écologique de l'eau,
- ❖ Renforcer la préservation et gestion des espaces et milieux naturels (terrestres et maritimes),
- ❖ Renforcer la résilience agricole et alimentaire du territoire.

Au regard de sa vulnérabilité face aux aléas climatiques, le territoire de la C.A.C.P.L. doit s'adapter et prévenir les risques naturels exacerbés par le changement climatique. Pour cela, il s'agit d'anticiper et de se préparer face aux événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les tempêtes et les sécheresses, dans le but de réduire les dommages matériels et humains. Cette adaptation favorise la préservation des écosystèmes locaux et de la biodiversité, garantissant ainsi la durabilité des ressources naturelles, mais aussi des infrastructures critiques et des activités économiques, assurant ainsi la résilience à long terme de l'agglomération.

### **Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable (14 actions)**

- ❖ Engager des actions d'économie d'énergie sur le patrimoine et actifs de la C.A.C.P.L. et des communes,
- ❖ Massifier la rénovation énergétique des bâtiments et la construction « bas carbone »,
- ❖ Engager des actions en faveur d'une mobilité durable interne au sein de la C.A.C.P.L. et des Communes,
- ❖ Promouvoir une mobilité durable des personnes sur le territoire C.A.C.P.L.,
- ❖ Favoriser le changement de pratique vers une mobilité durable pour les habitants,
- ❖ Favoriser le changement de pratique vers une mobilité durable pour les opérateurs / acteurs privés.

Enjeu majeur, la transition écologique de l'agglomération et de ses acteurs nécessite une transformation du territoire pour réduire ses consommations énergétiques ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre. Cela participe à réduire la dépendance aux énergies fossiles du territoire et sa facture énergétique, et favorise ainsi sa sécurité énergétique.

Les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie sont ainsi visés dans cet axe de travail :

- Le bâtiment, par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique, qui ciblent les bâtiments publics, les logements et les bâtiments tertiaires

- Les transports, de voyageurs et de marchandises, par la promotion des modes actifs (marche, vélo, cyclologistique), le développement des transports en commun et du covoiturage, le renouvellement des parcs de véhicules vers des alternatives décarbonées (électrique, hydrogène vert)

#### **Axe 4. Développer les Energies renouvelables et de récupération locales (9 actions)**

- ❖ Structurer et piloter la feuille de route de développement des EnR&R territoriales,
- ❖ Développer des projets ENR&R sur le territoire,
- ❖ Développer l'hydrogène comme vecteur énergétique.

A travers le SRADDET, la région souhaite suivre une trajectoire « TEPOS » (Territoire à énergie positive). Pour contribuer à atteindre cet objectif, mais également pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et renforcer sa sécurité énergétique, l'agglomération souhaite développer les énergies renouvelables et de récupération locales. Cela nécessite de diversifier son mix énergétique en exploitant les ressources énergétiques disponibles localement telles que le soleil, notamment à travers le développement du photovoltaïque, la chaleur renouvelable, en exploitant les ressources du sous-sol, de l'air et de la mer, et la biomasse disponible du territoire (déchets principalement). Il s'agit également de favoriser la création d'emplois et de stimuler l'économie locale.

#### **Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale (9 actions)**

- ❖ Accompagner l'engagement et la transformation écologiques des activités économiques,
- ❖ Promouvoir et développer le tourisme durable,
- ❖ Vers une réduction et une gestion soutenable des déchets ménagers (et assimilés).

Afin de faire de la contrainte de la gestion des déchets une opportunité, il est envisagé de favoriser une démarche d'économie circulaire territoriale permettant à la fois de réduire la pression sur les ressources naturelles mais également d'améliorer le cadre de vie des habitants et habitantes. En encourageant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matériaux et des déchets localement, de nouvelles filières économiques se créent et participent au maintien des emplois. Cela contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer l'impact environnemental de l'agglomération, participant ainsi à la transition vers une économie plus durable et résiliente.

#### **Plan d'action Qualité de l'Air (3 actions)**

Cet axe regroupe des actions spécifiques contribuant à atteindre les objectifs de qualité de l'air, bien que cet enjeu soit déjà traité par de nombreuses autres actions des axes précédents, notamment en termes de réduction des polluants atmosphériques.

## **LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PCAET (2024-2030)**

La réussite du Plan Climat Air Energie Territorial repose sur une coordination de l'ensemble des acteurs impliqués, un suivi régulier des actions, et une évaluation définie par la réglementation.

Pour piloter le plan d'actions du PCAET, deux volets sont mis en place (Fiche action n°1 du Plan d'Actions) :

- Un pilotage politique s'appuiera sur le renforcement de la gouvernance avec les élus communaux et intercommunaux, sous la direction de la CACPL, pour favoriser des actions communes entre l'agglomération et les villes. Un réseau formalisé sera créé pour échanger sur les bonnes pratiques et initier des actions.
- Un pilotage technique dont l'animation sera confiée à la DGA Environnement de la CACPL pour assurer un suivi transversal, organiser l'évaluation, et promouvoir l'amélioration continue.

Le suivi et le reporting périodique des actions du PCAET (Fiche action n°3 du Plan d'Actions) s'effectueront sous la responsabilité de la DGA Environnement, qui collectera ponctuellement les indicateurs auprès des acteurs pilotes d'actions. Ce reporting sera comparé au bilan Climat Air Energie d'AtmoSud, basé sur l'inventaire des données Cigale.

L'évaluation du PCAET se déroule en deux phases clés : une évaluation à mi-parcours, après trois ans d'application, et une évaluation au terme de six ans, lors de la révision du plan, permettant de tirer les enseignements de la période écoulée et d'ajuster les orientations et actions pour la suite.

# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.1 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE DE LA CACPL

### Action N°1 - Instaurer une gouvernance territoriale de la Transition Écologique intercommunale



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Piloter la transition écologique nécessite, au sein d'une collectivité, une coordination des différents services, dotés chacun de leur propre expertise.

L'instauration d'une gouvernance territoriale de la transition écologique au sein de la collectivité permet de favoriser la coordination, l'implication de l'ensemble des parties prenantes de la collectivité, de prendre en compte les spécificités de chacun afin d'adopter une planification stratégique pertinente pour le territoire. A travers cette gouvernance, il s'agit d'accélérer la transition écologique en donnant un cap en interne qui permettra d'orienter également les acteurs externes à la collectivité.

Pour cela, la CACPL s'organisera autour de la Direction Générale Adjointe des services de l'environnement qui pilotera le plan d'actions du PCAET et la démarche de labellisation TETE Climat-Air-Energie (CAE). S'agissant de sujets très transversaux, l'appui des autres services de l'agglomération ainsi que des communes et des partenaires sera également indispensable.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Pour le pilotage du plan d'Actions du PCAET et la démarche de labellisation CAE :

##### 1) Politique :

- Consolider la gouvernance politique avec les élus intercommunaux et communaux, avec la CACPL en chef de file pour faire émerger des actions communes entre les villes (et villes/Agglo)
- Créer un réseau formalisé de la CACPL et des communes pour échanger sur les bonnes pratiques et lancer des actions

##### 2) Technique :

- Positionner l'animation du PCAET au niveau la Direction Générale Adjointe de l'environnement qui sera en charge d'effectuer le suivi transversal avec les autres services, de faciliter la mise en œuvre, d'organiser l'évaluation et l'amélioration continue.
- Créer un groupe de référents inter-services/inter-DG
- Étudier les possibilités d'actions communes comme sur les CEE, les achats d'énergie, l'éclairage public, le patrimoine et les fluides, etc.
- Étudier la mise en œuvre de groupes de travail thématiques (types COTEC) agglo/communes pour faciliter l'articulation des compétences nécessaires à la mise en œuvre de certaines actions/objectifs



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation x Changement x Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R x Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation x santé et x biodiversité	x Sobriété x énergétique	x Amélioration x Qualité de l'Air x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

### Partenaires :

CACPL - DGS, Cabinet, Dir. de la communication, Dir. Collecte des déchets, et les autres DGA (Ressources, Développement territorial, Mobilité, Services techniques)

Communes

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.2 ETP DGA Environnement	Coût de fonctionnement de la CACPL	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions liées au pilotage et portage de la politique PCAET et CAE

Création effective de réseaux d'acteurs (communes / CACPL, référents internes...)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.1 CONSOLIDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA POLITIQUE CLIMAT-AIR-ENERGIE DE LA CACPL

### Action N°2 - Organiser la formation des élus, des services de la CACPL et des communes sur les thématiques Climat-Air-Énergie



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Les enjeux liés au climat, à l'air et à l'énergie sont complexes et nécessitent une compréhension approfondie. En accompagnant les élus et les services de la collectivité et des communes, il s'agit d'apporter des éléments factuels sur ces thématiques, ainsi que sur les conséquences de l'inaction, afin de leur donner les clés de compréhension et d'aides à la décision. Cela favorise une prise de conscience collective et un engagement plus fort en faveur de la transition écologique.

Cette formation des élus et des services de la CACPL et des communes sur les thématiques Climat-Air-Énergie doit également permettre de partager les bonnes pratiques, mobiliser les ressources et favoriser un alignement stratégique. Cela doit contribuer à une mise en œuvre plus efficace et cohérente de la transition écologique au niveau local.

En 2023, le département des Alpes-Maritimes a lancé un accord-cadre d'organisation d'ateliers Fresque du Climat et 2tonnes à destination des 3000 agents du département. Plusieurs ateliers ont déjà eu lieu, notamment à Mougins où les élus ont réalisé des ateliers 2tonnes. D'autres ateliers sont prévus pour les agents dans les communes.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Cet accompagnement s'organisera grâce aux outils et à la mobilisation des moyens suivants :

- Recensement et mobilisation des formations disponibles (CNFPT, ADEME, ...) à destination des élus et des agents
- Formation de 100 agents et élus communaux et intercommunaux par an sur les conséquences des bouleversements climatiques et les enjeux de la transition écologique sur les territoires grâce à l'organisation d'ateliers de sensibilisation de type "Fresque" (Climat, Biodiversité, Eau, etc.) et atelier 2tonnes
- Sensibilisation des agents aux éco-gestes (bâtiment, mobilité, déchets, alimentation...)
- Formation des élus communautaires sur le pilotage de la politique climat-air-énergie dans ses aspects budgétaires



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation x Changement x Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et x biodiversité	x Sobriété x énergétique	x Amélioration x Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources (RH) pour les agents et élus communautaires

Communes pour les agents et élus communaux

### Partenaires :

CACPL - DGS et Cabinet du Président (formation des élus) avec l'appui de la DGA Environnement

Département des Alpes-Maritimes

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.5 ETP	200€/agent	ADEME



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'heures par agent en formation sur les enjeux CAE
- Nombre d'heures par élu en formation sur les enjeux CAE



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action label CAE



# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

### Action N°3 - Mettre en place les outils de suivi et le reporting périodique de la stratégie et du plan d'actions Climat-Air-Énergie



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le suivi et le reporting périodique apportent des moyens pour garantir davantage de transparence dans l'action publique sur les sujets Climat-Air-Energie. En rendant compte régulièrement des avancées réalisées, il s'agit de démontrer l'engagement de la CACPL et des communes envers la transition écologique et de fournir des informations claires aux parties prenantes et aux citoyens.

A travers ces outils, la collectivité bénéficie également d'une boussole qui lui permet d'ajuster et de réorienter la stratégie et le plan d'actions si nécessaire en identifiant les éventuels écarts entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Les outils de suivi et de reporting périodique s'organisent comme suit :

- le suivi des indicateurs du bilan GES de la CACPL, du PCAET et du label CAE est assuré par la DGA Environnement. Un travail amont de recensement des indicateurs disponibles auprès des services sera réalisé. Le service compilera les informations issues des directions et communes, et communiquera de manière périodique sur les avancées au global.
- chaque service devra remonter annuellement les indicateurs des actions dont le service est pilote (bilan GES, PCAET et label CAE, PDM, PAT, numérique responsable)
- les communes seront sollicitées ponctuellement par le service de la DGA Environnement pour la remonté d'indicateurs

Ce reporting sera mis en perspective du bilan Climat Air Energie d'AtmoSud sur la base de son inventaire (extraction des données Cigale).



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	xAtténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	xSobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

### Partenaires :

CACPL - Dir. Collecte des déchets, DGA Ressources, DGA Mobilité, DGA Développement territorial, DGAST

Communes

AtmoSud

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP/direction + 0.2 ETP DGA Environnement	Coûts de fonctionnement de la CACPL	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bilans annuels (BEGES/PCAET/label CAE) réalisés sur la période



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

### Action N°4 - Établir un budget vert et assurer une évaluation périodique



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Une évaluation budgétaire et écologique (GES et énergie) des actions de Transition écologique du projet de territoire, de manière périodique pour les exercices d'adoption budgétaire, permet d'identifier les domaines où des ajustements sont nécessaires, de mettre en évidence les succès et les défis rencontrés, et de rendre compte aux parties prenantes de l'utilisation des ressources publiques. Ces évaluations fournissent des informations essentielles pour prendre des décisions éclairées, ajuster les priorités et optimiser l'impact des actions entreprises. Dans cette optique, l'Etat publie depuis 2020 un rapport sur l'impact environnemental du budget intégrant une partie « budget vert ».

L'article 191 loi de finances 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif dite « annexe environnementale des collectivités locales » afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la Transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par collectivité ayant un impact positif sur l'environnement et facilitant la planification écologique à l'échelle du territoire national. La CACPL va mettre en place ces dispositions.

Ainsi, dès le compte administratif 2024, la CACPL procédera à la conception de la maquette réglementaire désignée « budget vert » selon les contraintes réglementaires en la matière et les prescriptions méthodologiques de l'Etat.



#### MESURES OPERATIONNELLES

1°/ Mettre en place l'annexe relative au budget vert de la CACPL : cette annexe vise à coter l'impact environnemental des dépenses exécutées

2°/ Pour les exercices budgétaires de la CACPL :

- Mesurer l'effort financier correspondant à l'investissement de la collectivité en faveur de la transition écologique et énergétique
- Présenter le rapport Développement Durable en amont du DOB élaboré de manière transversale
- Diversifier les modes de financement en continuant d'être actifs sur les AAP, AMI, etc.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)



	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R x Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources Direction des Finances

### Partenaires :

CACPL : DGS, Cabinet, Dir. de la communication, Dir. Collecte des déchets, et les autres DGA (Ressources, Développement territorial, Mobilité, Environnement, Services techniques)

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Ressources Finances	Coûts de fonctionnement de la CACPL	



## INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur de suivi de la méthode Budget vert prescrite par l'Etat

Indicateur Label CAE :

49.a - Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

### Action N°5 - Organiser les ressources internes pour mener la politique climat-air-énergie



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

L'organisation des ressources (humaines et financières) pour mener la politique climat-air-énergie au sein d'une collectivité permet de structurer les forces vives de la collectivité autour des enjeux de transition écologique en favorisant la coopération interne, en mobilisant les compétences existantes, en formant et en sensibilisant les agents, et en leur donnant les moyens d'aboutir. Il s'agit ainsi de se positionner sur le caractère prioritaire des enjeux CAE dans les politiques publiques à mener, et de renforcer l'efficacité et l'impact des actions entreprises dans le cadre de la transition écologique. Il s'agit également pour les agents et agentes de l'agglomération de contribuer aux objectifs du PCAET, et de trouver de la cohérence dans leurs actions quotidiennes par rapport aux ambitions affichées.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Les mesures opérationnelles pour réaliser cette action :

Fédérer autour du développement d'une culture institutionnelle écoresponsable :

- Mise à jour du livret d'accueil des nouveaux agents communautaires en intégrant les questions d'écoresponsabilité (partie droits et devoirs de l'agent, partie l'arbre des valeurs, partie démarche Respire, partie conditions de travail mises à disposition des agents pour les accompagner dans leur démarche éco-responsable : déplacements, confort au travail, télétravail...)
- Utilisation des espaces d'information internes (newsletter, intranet...) à des fins incitatives pour les agents communautaires : présenter de la politique volontariste de la CACPL (exemplarité) en terme de transition écologique, inviter à utiliser des modes de transport doux, à effectuer le tri au bureau avec mise à disposition de composteurs...)
- Diffusion de consignes d'usage par notes de services (ex : consignes de température pour la climatisation / le chauffage...)

Mobiliser les équipes autour des enjeux Climat-Air-Energie :

- Déclinaison des enjeux climat-air-énergie dans les projets de service
- Prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les entretiens d'intégration des nouveaux agents
- Organisation de temps de sensibilisation sur les sujets climat-air-énergie lors de certains séminaires des cadres

Calibrer les besoins et adapter les moyens pour mener à bien la politique Climat-Air-Energie :

- Réalisation d'un recensement annuel des besoins en ressources humaines et budgétaires pour contribuer spécifiquement à la réalisation des actions du PCAET approuvé, dont chaque DGA est en charge (renforcement si nécessaire des effectifs, et fléchage des crédits).



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources (RH et Finances)

DGA Environnement

### Partenaires :

CACPL - DGS, ensemble des DGA et DGST

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Ressources RH 0.1 ETP DGA Environnement	Coûts de fonctionnement de la CACPL	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ETP de l'administration menant directement l'application de la politique climat-air-énergie

Indicateur Label CAE :

48 - Part d'ETP de la collectivité dédiée à la mise en œuvre de la politique climat air énergie ( %)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action label CAE

# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

### Action N°6 - Aligner la commande publique aux ambitions de transition écologique



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La commande publique représente une part significative de l'économie et peut avoir un impact majeur sur les marchés et les industries. En l'orientant vers des critères et des objectifs de transition écologique, les pouvoirs publics peuvent influencer directement les pratiques des entreprises. C'est un puissant levier pour influencer les marchés, favoriser l'innovation, réduire l'empreinte environnementale, encourager l'exemplarité des pouvoirs publics et créer des emplois locaux.

Pour accompagner les collectivités, le CD2E (centre de déploiement de l'éco transition dans les entreprises et les territoires) a mis en place, le site La Clause Verte, avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Le site permet d'intégrer des clauses et critères dans les marchés publics sur les dimensions environnementales, sociales et de cycle de vie. En région, l'accompagnement Guichet Vert, interlocuteur direct des collectivités, est porté par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARBE). L'agence O6 apporte également son soutien aux marchés publics et aux collectivités des Alpes-Maritimes.

Le rapprochement des services marchés publics avec les porteurs de solutions innovantes est aussi plébiscité : rencontres avec les entreprises locales (ex. RDV Solutions climat), retours d'expérience et de pratiques entre les communes membres de la CACPL, mise en réseau des acheteurs intercommunaux...



#### MESURES OPERATIONNELLES

##### Pour la CACPL :

- Élaboration d'un SPASER à l'horizon 2027 ;
- Travail de sourcing et mise en place des stratégies de sourcing en prenant en compte les impacts énergétiques environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services ;
- Travail à la définition des besoins sur les fournitures de bureaux (sobriété, efficacité) et définition des règles à appliquer (labels, provenance, écoresponsabilité, indice de criticité des minéraux et matières premières, etc.)
- Poursuite de l'organisation d'événements type « Accélérateur de Solutions Climat »

##### Pour les relations CACPL/communes :

- Retours d'expériences entre la CACPL et ses communes membres et partage des bonnes pratiques sur les engagements en DD, insertion, économie locale (clauses de marché ou critères de jugement)
- Mise en place de groupements de commandes pour des achats groupés (ex. achat d'énergie issue d'énergie renouvelable via des contrats dits "verts")
- Participation aux événements type « Accélérateur de Solutions Climat »



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	xAtténuation GES	x Production EnR&R	x Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	xSobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources (Commande Publique)

### Partenaires :

- CACPL : DGS, ensemble des DGA et DGST
- Communes
- Appui du Guichet Vert et de l'Agence Régionale de la biodiversité (ARBE)
- Agence 06
- CMAR PACA

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Ressources Commande Publique	Coûts de fonctionnement de la CACPL	



## INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs à définir dans le SPASER



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE



# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.2 DÉCLINER LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION DU PCAET AU SEIN DES SERVICES DE LA CACPL

### Action N°7 - Doter la politique Climat-Air-Énergie d'un plan de communication ciblé et animé



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Afin d'embarquer un maximum d'acteurs dans la démarche de transition écologique, un plan de communication dynamique et cohérent sera mis en place. Ce sera l'occasion de mettre en valeur les initiatives locales, les projets innovants et les réalisations inspirantes. Cela contribue à la diffusion d'exemples concrets de mesures efficaces afin de diffuser les bonnes pratiques. Un plan de communication bien conçu favorise la mobilisation des acteurs locaux et leur participation active à la stratégie Climat-Air-Énergie de la CACPL. Enfin, il s'agit pour les acteurs de la CACPL de fournir des informations claires et accessibles dans un souci de transparence et de mettre en avant son propre engagement dans la transition écologique.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Il s'agira de créer un plan de communication dédié et cohérent qui s'appuiera sur :

- l'animation des "grandes dates" annuelles : semaine de la mobilité, semaine de l'énergie, semaine de l'environnement, semaine des déchets, semaine de l'eau, semaine de la COP.
- une identité visuelle propre à la politique TE&E de la CACPL en interne et en externe via par exemple un logo et une charte graphique dédiée : "La CACPL agit pour l'environnement"
- une rubrique développement durable du magazine/newsletter
- une mise à jour du site internet et des réseaux sociaux de la CACPL pour diffuser notamment les informations suivantes : démarches engagées pour chaque commune, tableau de bord des indicateurs PCAET et label CAE, actions exemplaires TE&E, projets environnementaux / énergie du territoire...
- un travail avec les élus sur leur vision et une déclinaison dans les messages institutionnels
- Les 80 membres du Conseil de développement, représentant la société civile, seront sensibilisés et associés pour constituer un relais dans l'essaimage de la pédagogie et de l'information autour de ces sujets.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air
			x Séquestration CO <sub>2</sub>
			x Enjeu Social



### Pilotage

#### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie) et Service communication

#### Partenaires :

CACPL - Cabinet, DGS  
Le Conseil de développement

#### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



### MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.2 ETP réparti entre DGA Environnement (Cadre de vie) et Service communication	30 000 €	



### INDICATEURS DE SUIVI

Création du plan de communication

Nombre de dates-événement couvertes dans l'année

Nombre de publications effectuées sur les actions, projets et indicateurs relatifs à la TE&E



### DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.3 S'ALLIER AUX FORCES VIVES DU TERRITOIRE POUR ALIGNER ET RÉPARTIR LES EFFORTS

### Action N°8 - Participer au pilotage du PCAET de l'Ouest 06



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Dans la continuité du PCAET de l'Ouest 06, qui regroupe les EPCI de la CASA, CACPL et CAPG, l'objectif de cette action est de disposer d'une instance de coopération territoriale entre EPCI sur les sujets/enjeux de transition écologique.

Cette instance, volontaire, vise à favoriser la cohérence, l'échange de bonnes pratiques, la mobilisation des parties prenantes, l'accès à des ressources et des financements, ainsi que le renforcement de l'influence politique. Cela permet d'accélérer la transition écologique et de maximiser l'impact des actions entreprises dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la qualité de l'air et la promotion des énergies renouvelables.

A travers une coopération sur ces enjeux depuis 2013 avec un premier PCET et une continuité dans l'élaboration d'un Plan Climat à l'échelle Ouest 06, la CACPL, la CAPG et la CASA s'allient pour répondre à l'échelle du bassin de vie aux enjeux de la transition écologique.

Pour pérenniser et renforcer la gouvernance du PCAET de l'Ouest 06, il s'agira d'organiser un comité de suivi/COPIL PCAET Ouest 06, porté par Cap Azur, pour l'évaluation à mi-parcours (3 ans) et en fin de cycle du plan d'action (6 ans), en associant les élus et représentants de services des EPCI référents, ainsi que les représentants des services de l'Etat (DREAL, DDT06, ADEME Régional...) et autres structures de coopération territoriales (PNR, Région, ATMO...).

Les services des trois EPCI seront également invités à participer à un réseau de référents dans lequel seront abordés divers sujets thématiques (achat durable, RH, formations, etc.)



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Organiser un comité de suivi/COPIL PCAET Ouest 06 à mi-parcours et en fin de cycle
- Associer les services des trois EPCI dans un réseau de référents à créer



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air
			x Séquestration CO <sub>2</sub>
			x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

PCAET Ouest 06 (CASA + CAPG + CACPL)

### Partenaires :

- CACPL – DGA Environnement (Cadre de vie), en collaboration avec les services : DGS, Cabinet du Président / Communication, Dir. de la collecte des déchets, ensemble des DGA et DGAST
- Intercommunalités membres du Pôle Métropolitain (dont CACPL, CASA, CAPG, CCAA)
- Région, DREAL, DDT, Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE), etc.
- Communes

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Environnement	Coût de fonctionnement de la CACPL	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de forum organisé

Nombre de participants et participantes aux évènements



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 1. Renforcer l'exemplarité de la CACPL en faveur de la Transition Écologique



Version d'octobre 2024

## 1.3 S'ALLIER AUX FORCES VIVES DU TERRITOIRE POUR ALIGNER ET RÉPARTIR LES EFFORTS

### Action N°9 - Fédérer les acteurs mobilisés en faveur de la Transition écologique



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le changement climatique est un défi global qui nécessite la participation de tous. Face au défi inédit qu'il représente, la cohésion et la coopération participent à renforcer la résilience d'une collectivité face aux impacts du changement climatique. Pour cela, il s'agit d'offrir aux parties prenantes des espaces de convivialité et de partage afin de renforcer le lien social et mobiliser largement pour agir en faveur de la transition écologique.

Il s'agit également de partager les expériences, les idées des habitants et laisser l'espace à l'initiative citoyenne. L'intelligence collective et l'innovation sociale sont souvent des leviers pour massifier les bonnes pratiques et mettre en oeuvre des actions concrètes qui contribuent à l'atténuation du changement climatique.

La transition écologique offre de nouvelles opportunités économiques, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable, de l'économie circulaire, etc. En associant les acteurs économiques, tels que les entreprises, les start-ups et les industries, il est possible de stimuler l'innovation et le développement de solutions durables. Cela favorise également la création d'emplois verts.

Concernant les activités économiques déjà en place, l'enjeu sera de faire évoluer leurs modèles économiques et pratiques pour limiter leurs vulnérabilités face aux impacts du changement climatique et aux problématiques d'approvisionnement en ressources.



#### MESURES OPERATIONNELLES

##### Partenaires publics :

- Consolider les coopérations multi-niveaux sur les sujets climat air énergie : Région, DREAL, DDT.

##### Instances de démocratie participative :

- Sensibiliser le Conseil de Développement (CDD) aux enjeux de la transition écologique et communiquer sur les aides et dispositifs disponibles.
- Animer le Conseil de Développement (CDD) et définir son rôle et ses moyens pour suivre et améliorer la mise en oeuvre et l'amélioration continue.

##### Scolaires :

- Consolider les actions en association avec les scolaires dans des actions de prévention et de sensibilisation aux changements climatiques, à l'économie circulaire et zéro déchet (ex. visite du SMED), à l'alimentation durable (ex : en lien avec le Projet Alimentaire Territorial).

- 
- S'appuyer sur le réseau d'établissements scolaires labellisés E3D (primaire, collèges, Lycées) et les éco-conseillers.
  - Proposer aux enseignants un programme « clé en main » de sensibilisation au développement durable (ex : « Parcours développement durable » de la ville de Cannes).

**Grand public :**

- Organiser des journées thématiques (journée de la mobilité, journée "zéro déchet", contre le gaspillage alimentaire, projets citoyens...) ou s'inscrire dans le cadre de manifestations mises en place par les communes (Fête du Vélo...)
- Poursuivre chaque année l'organisation du Climathon et des animations dans le cadre des semaines européennes du développement durable et de la mobilité (Ville de Cannes)

**Acteurs privés et secteur associatif :**

- Pérenniser la "Force Locale Décarbonée" (groupe de réflexion et d'innovation composé de bailleurs sociaux, d'acteurs économiques et d'associations)
- Formaliser la liste des acteurs importants (contributeurs, bénéficiaires, etc) à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et à l'amélioration continue de la politique climat air énergie de l'agglomération afin d'organiser leur mobilisation et leur participation dans la durée
- Organiser un Forum à mi-parcours et en fin de réalisation du Plan d'action PCAET à l'échelle CACPL pour réunir les acteurs publics et privés et faire état des avancements de la CACPL et des acteurs publics et privés du territoire (signataires d'une charte d'engagement volontaire PCAET)
- Construire un plan de sobriété partenarial engageant des actions de réduction des consommations d'énergie de la part des signataires lors de situations de crise (extinction des enseignes lumineuses, consignes de chauffage/climatisation adaptées, flexibilité des horaires de travail/télétravail, etc.)
- Formaliser au sein d'une charte d'écomanifestations les engagements liés à l'organisation d'événements associatifs (sportifs, culturels...), comprenant notamment la réalisation de bilans carbone systématiques desdits événements



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES		Energie		Qualité de l'Air	
	Non quantifiable		Non quantifiable		Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x	Atténuation GES	x	Production EnR&R	x Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	x	Sobriété énergétique	x	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement : Cadre de vie (coordination)

Ville de Cannes (organisation événementielle Climathon et autres manifestations DD)

### Partenaires :

CACPL - DGS, DGA Environnement (Transition énergétique, prévention déchets), DGA Développement Territorial (Transition urbaine), DGA Mobilité, DGAST (Cycles de l'Eau)

Communes

Conseil de Développement (CDD)

Rectorat / Directeurs d'établissements scolaires / Associations (ex : Méditerranée 2000)

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Environnement	Coûts de fonctionnement de la CACPL et des collectivités	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements organisés

Nombre de participants et participantes aux évènements



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.1 FAVORISER L'AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET RÉILIENT EN ZONE À RISQUE

### Action N°10 - Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation par la mise en œuvre du PAPI et coordonner le pilotage du PAPI avec celui du PCAET



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

À la suite des événements dramatiques du 3 octobre 2015, et consécutivement au transfert anticipé de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> juillet 2016, une politique ambitieuse et coordonnée de gestion des risques d'inondation a été lancée à l'échelle communautaire.

A ce titre, l'Agglomération Cannes Pays de Lérins a initié de nombreuses actions, dont la mise en œuvre d'un « Programme d'Action de Prévention des Inondation » (PAPI) d'intention de 2017 à 2019, afin de proposer des actions concrètes, immédiates et sur le long terme, pour limiter le risque inondation. La stratégie retenue, étalée sur 18 ans, a été déclinée sur trois PAPIs, estimés à 145 millions d'euros H.T.

Aussi, un premier programme, le PAPI Cannes Lérins, prévu sur les années 2021- 2027 et qui s'élève à près de 57 millions d'euros H.T d'études et de travaux, est en cours de mise en œuvre. Ce programme traite l'ensemble du territoire communautaire à l'exception de la Siagne et du Béal, prévus dans un autre programme piloté par le SMIAGE.

Le PAPI Cannes Lérins prévoit d'agir sur tous les leviers de la prévention, et notamment :

- Développer la mémoire et la culture du risque ;
- Optimiser l'alerte et la gestion de crise ;
- Intégrer en amont le risque inondation dans l'urbanisme ;
- Améliorer l'entretien des cours d'eau et des vallons ;
- Réaliser des travaux d'aménagement structurants sur les cours d'eau et les vallons.

La coordination du PAPI et du PCAET de la CACPL doit permettre une approche globale et cohérente pour gérer le risque inondation et s'adapter aux changements climatiques. Cette coordination assure une meilleure utilisation des ressources, favorise les synergies d'action et renforce la résilience du territoire.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Rappel des axes du PAPI, comportant 47 actions à mener sur 6 ans :

- Axe 0 : pilotage, coordination suivi
- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 et 3 : surveillance, prévision des crues et inondations, alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 et 7 : travaux de réduction de l'aléa



---

– Axe 8 : gestion environnementale

Pour assurer la coordination entre le PAPI et le PCAET, il s'agira de s'appuyer sur l'action n°1 du PCAET « instaurer une gouvernance territoriale de la Transition écologique intercommunale », ainsi que sur l'action n°8 « participer au pilotage du PCAET de l'Ouest 06 ». L'enjeu sera de solliciter l'avis du Pôle Cycles de l'Eau de la CACPL, qui pilote et anime le PAPI, lorsque le risque inondation est identifié comme un enjeu à la mise en œuvre des actions du PCAET.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGAST Cycles de l'Eau

### Partenaires :

DGST pour travaux de réduction de l'aléa

Communes

SMIAGE (MO pour certaines actions du PAPI)

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	Coût du PAPI : 56 951 000 €	Collectivités maîtres d'ouvrage : 23 605 600 € État : 25 557 500 € Département des Alpes-Maritimes : 5 239 200 € Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : 23 656 € Fonds Vert (Etat) : 1 068 500 €



## INDICATEURS DE SUIVI

- Montants des études et travaux réalisés dans le cadre du PAPI



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Programme d'Action de Prévention des Inondation (PAPI)

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.1 FAVORISER L'AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET RÉILIENT EN ZONE À RISQUE

### Action N°11 - Renforcer les connaissances et pratiques d'adaptation aux risques et aux aléas climatiques



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La mise en place d'évènements de type conférences ou tables rondes aura pour objectif de partager les connaissances et les expériences sur l'adaptation et les risques liés au changement climatique à l'échelle du territoire. Pour cela, ces évènements pourront réunir des producteurs de connaissances comme le GREC Sud (groupe régional d'experts sur le climat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou des acteurs ayant mis en place des mesures comme ville de Cannes et la CACPL, ainsi qu'un panel représentatif d'acteurs du territoire : acteurs économiques, habitants, services de la collectivité et des communes. Il s'agira de partager les savoirs et expériences sur les risques et les vulnérabilités aux aléas climatiques spécifiques au territoire pour faciliter l'émergence de solutions d'adaptation spécifiques, adaptées aux besoins et aux réalités locales.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Organiser deux évènements de type « cycle de conférences » ou « tables rondes » sur les risques et les vulnérabilités aux aléas climatiques spécifiques au territoire et les mesures d'adaptation.

##### Objectifs de ces évènements :

- Regrouper un public diversifié (grand public, privé, universitaire et associatif) et interdisciplinaire (eau, biodiversité, santé, mer, forêts, bâtiments)
- Partager les savoirs existants de gestion des risques concernant le territoire (DICRIM, PPRI, GEMAPI...)
- Présenter les résultats d'études menées sur le territoire comme celle prévue par l'action 15 du PAT : « Mesurer à l'échelle du bassin versant, l'impact du changement climatique et la modification des conditions de production. Établir la perspective d'évolution du potentiel agricole du territoire, en considérant le changement climatique, avec un focus sur l'eau »
- Informer les gestionnaires et les décideurs du territoire (élus, techniciens des collectivités locales, des espaces protégés, des grands équipements) pour une meilleure compréhension et prise en compte des résultats scientifiques dans les politiques publiques
- Faire le lien avec les activités économiques du territoire (activités, formations, gestion des risques...) et relayer les actions des collectivités (ex. plan de lutte contre la chaleur dans les écoles et crèches de la ville de Cannes (725 000 €), PAPI sur le risque inondation...)
- Mettre en discussion des actions d'adaptation pertinentes pour le territoire (ex. rafraîchissement passif des bâtiments, solutions contre les îlots de chaleur urbains, etc.)



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

### Partenaires :

CACPL : DGA Ressources, DGST, Transition urbaine, DGS

Conseil De Développement (Commission des Risques)

Intervenants / participants pressentis : GREC Sud, CEREMA, Universités, CCI, CMA, Banques, Assurances, Juristes/avocats...

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,2 ETP Appel à volontaires (Réseaux sociaux...)	16 000 € (2 X 8 000€) pour l'organisation des deux journées de conférences/table rondes.	



## INDICATEURS DE SUIVI

- Organisation effective des deux événements sur la période ;
- Nombre de participants ;
- Diversité de pratiques et de connaissances acquises.



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.2 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'EAU

### Action N°12 - Décliner le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) à l'échelle de la CACPL



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Au regard des risques récurrents liés aux sécheresses et aux variations de la ressource en eau, la collectivité souhaite apporter des mesures d'adaptation appropriées et assurer une gestion durable de l'eau face aux défis climatiques.

La CACPL en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) participe déjà à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Siagne, partagé entre les intercommunalités du Pays de Grasse, Pays de Fayence, Cannes Pays de Lérins et Estérel Côte d'Azur. Sur le risque inondation, elle gère également le PAPI Cannes Lérins 2021-2027 (voir action n°10).

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant de la Siagne a été établi, recensant 60 actions concrètes proposées par les acteurs du territoire (dont la CACPL et le SICASIL) pour :

- économiser l'eau en réduisant les consommations et améliorant les rendements des réseaux ;
- mobiliser des ressources alternatives de substitution ;
- approfondir les connaissances ;
- améliorer la gouvernance.

L'enjeu est de prendre en compte de manière globale la gestion des ressources en eau sur le territoire de la collectivité. Pour y répondre, il s'agit de proposer des solutions structurelles et de mettre en œuvre des projets de sauvegarde d'eau potable.

Cette démarche vise la gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle du bassin versant et fait appel à l'utilisation d'une approche globale, intégrative et participative. En parallèle, sur l'aspect ressource quantitative, une étude a permis d'estimer les volumes prélevables, ainsi que les Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) sur la Siagne et la Siagnole.

En travaillant avec les acteurs locaux, tels que les exploitants agricoles, les industries, les associations de protection de l'environnement et les citoyens, il est possible de développer des stratégies de gestion durable de l'eau qui prennent en compte les besoins de tous les utilisateurs et préservent la disponibilité de cette ressource précieuse. Il s'agit également de viser la sobriété pour préserver la ressource et de garantir la préservation de la qualité de l'eau ainsi que la protection des milieux aquatiques, tels que les rivières, les lacs et les nappes souterraines. Pour cela, il est possible d'identifier les zones sensibles, de définir des mesures de préservation de la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes aquatiques endommagés. Cela contribue à préserver la biodiversité et les services écosystémiques liés à l'eau.



## MESURES OPERATIONNELLES

---

Les principales mesures de cette action sont :

### Stratégie et planification :

- la déclinaison à l'échelle de la CACPL du plan d'action du PGRE du bassin versant de la Siagne

### Economie de la ressource en eau :

- la mise en œuvre d'une stratégie paysagère dans l'aménagement du territoire moins gourmande en eau (espaces verts publics avec espèces végétales économe en eau, Espaces verts Jardins « secs »...)
- la gestion centralisée de l'arrosage des espaces verts liée à la météorologie ;
- la réduction des consommations d'eau des bâtiments publics (installation de mousseurs, boutons poussoirs, etc) ;
- la sensibilisation des différents usagers aux économies d'eau (opérateurs économiques du bassin de vie, agents communautaires et communaux, grand public, scolaires, plaisanciers) ;
- la promotion de la sobriété hydrique et de la lutte contre le gaspillage de l'eau

### Monitoring et optimisation de l'utilisation de l'eau

- l'amélioration du rendement du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) en investissant dans les recherches de fuites et dans le renouvellement du réseau
- le déploiement de la télérelève permettant de surveiller 80% des consommations
- l'optimisation de l'utilisation des ressources et amélioration des connaissances des eaux de surface et souterraines
- L'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau pour les activités agricoles présentes dans la vallée de la Siagne (en lien avec la politique agricole)

### Réutilisation / réemploi / recyclage de l'eau

- le développement de la REUT
  - l'utilisation des eaux d'exhaures (ex : parking LAMY) pour arroser les espaces verts, laver les voiries ou les bennes d'ordures ménagères
  - la mise à disposition de douches pilotes (eau recyclée), avec le projet Plagéo
-



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	xSobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGAST Cycles de l'Eau

### Partenaires :

SICASIL, SMIAGE

Communes : Mandelieu / Cannes / Le Cannet / Théoule-sur-Mer / Mougins

Agence de l'Eau / DDTM / DREAL / ARS

Service eau et services associés à la gestion de l'eau (aménagement, espaces verts, etc.)

CACPL - DGA Développement territorial (transition urbaine-Aménagement)

Autres EPCI du Bassin

Les citoyens et citoyennes

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
3 ETP	10 M€ HT	- Agence de l'eau - Département des Alpes Maritimes - Etat



## INDICATEURS DE SUIVI

- Rendement des réseaux
- Nombre de compteurs télérelevés
- Volumes d'eau prélevés par ressource
- Consommation d'eau des bâtiments publics
- Bilans PAPI / PGRE
- Suivi état des milieux (SMIAGE, Fédérations de pêche, OFB sur la Siagne)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Siagne et Loup

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.2 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'EAU

### Action N°13 - Mettre en place une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) à l'échelle de la CACPL



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La mise en place d'une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) fondée sur la nature vise à gérer les eaux pluviales de manière plus durable en imitant les processus naturels d'infiltration, d'évapotranspiration et de rétention. Elle favorise l'utilisation de solutions basées sur la nature, telles que les noues végétalisées, les bassins de rétention naturels, les toitures végétalisées et les jardins de pluie. Cela permet de réduire les risques d'inondations, de limiter le ruissellement, de prévenir la pollution des cours d'eau et de la mer, et de recharger les nappes phréatiques.

Elle favorise la préservation et la restauration de la biodiversité locale. En utilisant des techniques de gestion des eaux pluviales qui intègrent des éléments naturels, elle crée des habitats favorables à la faune et à la flore, en particulier pour les espèces indigènes. Cela contribue à maintenir la biodiversité locale et à renforcer les écosystèmes naturels.

Au regard de ses enjeux, cette action est directement en lien avec l'action PCAET n°10 « Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation par la mise en œuvre du PAPI » et la n°12 « Décliner le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PRGE) à l'échelle de la CACPL ».



#### MESURES OPERATIONNELLES

##### Stratégie et planification :

- Lancer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et d'assainissement.

##### Aménagement :

- Favoriser la création de parking non revêtus (gravier) ou poreux (chaussée réservoir) associée à des noues accueillant des arbres ;
- Favoriser l'aménagement des voiries de façon à diriger les eaux pluviales vers les espaces verts : zones de stockage de l'eau au pied des jardinières qui permettent d'irriguer et de diminuer les polluants très présents lors des premières pluies ;
- Faire évoluer la conception d'aménagement avec des solutions de récupération et de réutilisation des eaux pluviales ;
- Reverdir un maximum les territoires, favoriser les jardins de ville pour favoriser la désimperméabilisation des sols ;
- Sauvegarder et promouvoir la plantation de feuillus (amélioration de l'infiltration, de l'épuration des eaux infiltrées par le sol et de l'évapotranspiration) ;
- Limiter les freins à l'écoulement des eaux vers le milieu naturel : moins de bordures, moins de caniveaux ;
- Favoriser la conception des bacs de rétention des eaux pluviales de façon à ce que seul le surplus soit évacué et que l'eau pluviale contenue dans les bacs soit réutilisée, infiltrée ou évaporée.



---

Formation et sensibilisation :

- Déployer un plan de sensibilisation à destination du grand public sur l'importance de gérer ses eaux pluviales (à la parcelle pour les maisons individuelles) ;
- Établir un guide de la gestion intégrée des eaux pluviales à destination de la population et des aménageurs ;
- Dispenser des formations, aux aménageurs du territoire et aux agents des services communaux et communautaires, pour expliquer les fondamentaux de la gestion intégrée des eaux pluviales.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGAST Cycles de l'eau

### Partenaires :

- CACPL - DGA Développement Territorial ;
- Communes : Service Aménagement et Urbanisme, services Espaces verts ;
- CFFPPA Antibes : formation gestion de l'eau ; Apprentissage gestion de l'eau
- Secteur associatif : Exemple de partenaires pressentis : ADOPTA (Webinaires, formations, accompagnement sur la gestion des eaux pluviales) / Eco Habitat (mise en place de système d'irrigation ; formation) / Fondation Surfrider (programme Ocean friendly gardens...)
- Secteur privé : Aménageurs / Architectes / Maîtres d'œuvre bâtiments / Paysagistes - Espaces verts / Ingénieurs / Entreprises spécialisées type VERTUO...
- Les citoyens

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
2 ETP	Coûts de fonctionnement de la CACPL	Agence de l'Eau Etat Département 06 Région PACA



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées (les aménageurs, les agents communaux, les citoyens)
- Avancement dans l'établissement du schéma directeur d'eaux pluviales et d'assainissement ;



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

### Action N°14 - Sensibiliser les habitants, touristes, usagers aux enjeux et bonnes pratiques pour la préservation des ressources et milieux naturels



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

L'éducation et la sensibilisation au développement durable (EDD) permet d'informer les personnes sur les enjeux environnementaux liés notamment à la préservation des ressources naturelles et des milieux naturels. Cela leur permet de prendre conscience de l'importance de préserver ces ressources fragiles, et d'adapter leur comportement et pratiques.

Il s'agit notamment de mettre en lumière la richesse et la fragilité de la biodiversité terrestre et maritime du territoire. En comprenant l'importance de préserver les écosystèmes et les espèces, les individus sont plus enclins à adopter des comportements respectueux de la nature, tels que l'observation responsable de la faune et de la flore, le respect des zones protégées et la participation à des actions de conservation.



#### MESURES OPERATIONNELLES

##### 1) Volet Communication :

- Dans le cadre de la structuration du plan de communication de la CACPL sur sa politique Energie-Climat (action PCAET n°7), un focus sur l'enjeu de la préservation des milieux naturels, marins et terrestre, sera apporté, en lien avec les partenaires de cette action (l'objectif étant de relayer les événements des volets sensibilisation et « éducation »). Les thématiques abordées dans ces articles seront : le cycle de l'eau, les déchets, les corridors écologiques, les parcs (marins et terrestres), les actions des collectivités (CACPL, Communes, Parcs, Services de l'Etat, Syndicat des déchets, etc.)
- Affichage municipal de campagnes de sensibilisation : journée sans déchet, journée mondiale de l'Environnement, journée mondiale de la mer
- Diffusion du guide "Cannes Version Nature" rédigé par l'association Méditerranée 2000

##### 2) Volet Sensibilisation :

- Organisation de conférences, visites pédagogiques sur les espèces, milieux et sites naturels emblématiques de la CACPL, pour souligner les enjeux de la préservation en lien avec les activités économiques et touristiques,
- Mise en place d'actions de sensibilisation à l'occasion des journées mondiales (déchets, eau, environnement, mer, air, etc.)
- Sensibilisation de 80 personnes de la société civile dans le cadre des séances thématiques du Conseil de développement

---

### 3) Volet « Educ'action »

- Actions d'« educ'action » au développement durable auprès des scolaires et du grand public :
  - Opération « Watty » : service de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau pour les élèves d'école primaire.
  - Ambassadeurs du tri CACPL (environ 150 classes par an) sur le thème du tri sélectif, du compostage, du zéro déchet.
  - Opération « Triage au sort » de la CACPL.
  - Direction « Cycles de l'eau » : sensibilisation et animation autour de la qualité de l'eau et les risques
- Conventionnement des villes et de la CACPL avec les établissements scolaires labellisés E3D (label de l'Education National), pour organiser des visites de terrain, des actions (ex. ramassage des déchets sur la plage), des interventions en classe sur la préservation des milieux
- Soutien des associations environnementales dans leurs actions locales et ciblées d'Education au Développement Durable (LPO, Les Amis de la Terre, FNE, etc.) en relayant leurs actions.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
			Séquestration CO <sub>2</sub>
			x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - Service Communication  
CACPL - DGA Environnement Energie Déchets (choix et orientation des messages)

### Partenaires :

CACPL - DGST, DGA Développement Territorial  
Communes,  
Offices de tourisme communaux,  
Conseil de Développement,  
Établissements scolaires (écoles, les collèges, les lycées, etc...)  
Commerces ,  
Ports de plaisance  
Secteur associatif : CPIE des îles de Lérins, ATMOSud,  
Méditerranée 2000, etc...

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Développement Territorial 0.1 ETP Service Communication 0.1 ETP DGA Environnement Energie Déchets	Coûts de fonctionnement de la CACPL	



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisés



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

### Action N°15 - Protéger et valoriser les espaces naturels marins



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Les espaces naturels marins abritent une grande diversité d'espèces et d'écosystèmes uniques. Ils jouent également un rôle important dans la régulation du climat. La protection de ces zones permet de préserver la biodiversité marine, en protégeant les habitats, les espèces menacées et les zones de reproduction. Cela contribue à maintenir l'équilibre et la santé des écosystèmes marins.

La CACPL dispose déjà sur son territoire de plusieurs espaces marins sensibles et protégés.

Elle compte notamment l'aire marine protégée « du Parc Départemental Estérel-Théoule », ainsi qu'une zone Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes - îles de Lérins ».

Elle est également signataire de la charte du sanctuaire Pelagos oeuvrant pour la protection des cétacés, et couvrant un territoire côtier et de haute mer de 87 500 km<sup>2</sup>, (protection par l'Accord Pelagos entre la France, l'Italie et la principauté de Monaco).

La protection de ce type de site permet de maintenir la durabilité des ressources issues de la mer et de garantir leur disponibilité pour les générations futures. Cela est crucial pour les acteurs économiques des activités maritimes, comme la pêche artisanale et le tourisme côtier. Il s'agit ainsi d'établir des aires marines protégées et des réserves naturelles pour préserver les écosystèmes marins et la biodiversité, de mettre en place des règlements et des normes pour réguler les activités humaines, notamment la pêche (cantonnements), l'aquaculture, le mouillage (mise en place de ZMEL au droit de l'île Sainte Marguerite, projet de ZMEL à Théoule) et le tourisme, afin de minimiser les impacts sur les espaces naturels marins et de favoriser la recherche scientifique et les études pour mieux comprendre les écosystèmes. Les mesures de protection des espaces côtiers, comme la restriction des constructions immobilières sur le littoral, contribuent également à la préservation des écosystèmes marins.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Les actions de préservation de la biodiversité marine et côtière sont les suivantes :

- Poursuivre l'organisation un groupe de travail pour protéger les milieux marins
- Réaliser des études sur la faune et la flore marine, développer nos connaissances sur les milieux et favoriser la recherche
- Participer au Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) de Cap Azur afin de disposer d'une vision globale et cohérente des projets relatifs à l'organisation des mouillages et à la restauration écologique. La démarche doit ainsi conduire à l'élaboration d'un plan d'actions partagé par les différents maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un secteur

---

territorial cohérent (masses d'eau, baie etc.)

- Participer à la mise en oeuvre des actions de la convention de gestion du Parc Maritime Départemental Estérel Théoule
- Etudier les possibilités de création de nouvelles aires marines protégées
- Sanctuariser certains espaces naturels, à terre et en mer :
  - À terre : Limiter/Stopper la construction immobilière côtière, adopter la Charte Zéro déchet plastique
  - En mer : Créer des zones protégées en réglementant voire interdisant la pêche / toute activité de plongée sous-marine / le mouillage / le dragage...
- Promouvoir les actions de sensibilisation par l'allocation de fonds aux associations de protection des fonds marins (ex. ateliers de découverte de la nage palme/masque/tuba aux adultes et enfants en parallèle de ramassages de déchets sous-marins)
- Poursuivre les actions de médiation faune et flore maritime auprès du grand public offertes par la CACPL (sorties nature kayak à Théoule avec une animatrice nature chaque été, animations de sensibilisation à la biodiversité marine et côtière avec les centres de loisirs durant les vacances scolaires...)
- Concilier le tourisme avec les bons usages pour la biodiversités (exemple : conserver les banquettes de posidonies plus longtemps sur les plages et sensibiliser les touristes à leur utilité). En lien avec l'action n°47 « Développer un tourisme balnéaire durable »
- Valoriser artistiquement les espaces sous-marins pour éveiller la curiosité et l'attachement, et encourager la protection de l'environnement chez les visiteurs (statues immergées de l'écomusée sous-marin de Cannes au Sud de l'île Sainte Marguerite, expositions photographiques sur la faune et la flore marines...)



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES		Energie		Qualité de l'Air	
Non quantifiable		Non quantifiable		Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	x Séquestration CO <sub>2</sub>	
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air		Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie)  
Communes littorales (Théoule, Cannes, Mandelieu)

### Partenaires :

CACPL - DGAST Cycles de l'eau  
Pôle Métropolitain Cap Azur  
Département des Alpes-Maritimes  
Conservatoire du Littoral  
Associations environnementales (ex : CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur, Méditerranée 2000, Fondation Surf Rider...)  
Prud'Homie de pêche

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
3 ETP (à partager entre les co-maîtres d'ouvrage) Dont 0,2 ETP pour la CACPL	Frais de fonctionnement 10 000 €/an pour les animations de médiation faune et flore maritimes organisées par la CACPL (kayak et à terre)	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de groupes de travail mis en place

Nombre d'actions de communication engagées

Nombre de participations aux réunions Schéma Territorial de Restauration Ecologique



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE



# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

### Action N°16 - Préserver les espaces de biodiversité du territoire



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Nous sommes actuellement confrontés à une extinction de masse, considérée comme la sixième dans l'histoire de la Terre, mais la première causée par les activités humaines. Les taux d'extinction sont estimés à des niveaux bien supérieurs à la normale, mettant en péril la diversité biologique de la planète et la stabilité des écosystèmes. Face à ce constat, il apparaît urgent d'agir et de préserver la diversité des espèces et des habitats du territoire, pour maintenir l'équilibre des écosystèmes et préserver la résilience face aux changements environnementaux.

Ces espaces de biodiversité contribuent également à l'amélioration du cadre de vie, à travers l'aménagement de paysages urbains, la réduction du bruit, la régulation thermique et l'amélioration de la qualité de l'air. Ils constituent également des espaces de convivialité, de partage et de cohésion sociale.

La CACPL compte déjà sur son territoire des espaces de biodiversité préservés, comme par exemple la Basse Vallée de la Siagne, qui fait l'objet de nombreuses actions de développement de pratiques agricoles respectueuses et de protection de la biodiversité (plan d'action du Programme Alimentaire Territorial), ou encore le parc naturel départemental de la Pointe de l'Aiguille à Théoule, faisant partie du massif de l'Esterel, qui est lui-même un site classé, la commune de Théoule-sur-Mer étant pour sa part inscrite en aménagement "Grand Site" sur 1500 ha (sur un total de 40 000 ha).



#### MESURES OPERATIONNELLES

Les principales mesures de cette action sont :

1) Améliorer les connaissances sur l'état de la biodiversité du territoire :

- Elaboration d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) par les communes

2) Préserver les "hot spot" de la biodiversité du territoire

- S'appuyer sur la Charte Paysagère de la basse vallée de la Siagne pour sa préservation : une zone de promenade et un chemin piéton, ont été créés, ainsi qu'une activité de loisirs nature ; maintien et développement des pratiques agricoles préservant la biodiversité et lutte contre les usages agricoles détournés
- Labellisation Grand Site de France de l'Esterel (arrêté Ministériel) en cours
- Privilégier les espèces endémiques pour aménager les espaces verts
- Développer les jardins potagers, les jardins partagés familiaux et les cultures aux interstices urbains et périurbains (cf. actions du PAT)
- Poursuivre la mise en œuvre de compensation écologique dans le cadre des projets d'aménagement/travaux de la CACPL.

---

### 3) Mettre en place une gouvernance de la préservation et de la conservation de la biodiversité

- Constituer des trames verte et bleue, noire (pollution lumineuse) et blanche (bruit), toutes à forte intensité écologique en s'adossant sur une gouvernance (avec acteurs publics et privés) et des moyens spécifiques pour qu'elles soient mises en oeuvre (y compris, politique urbaine et foncière). Les intégrer lors des opérations d'aménagement urbain (Cannes Bocca Grand Ouest, ZAE, BHNS, ORU, etc.) pilotées par la CACPL.
- mobiliser les PLU pour préserver ces espaces et renforcer le rôle de la biodiversité (coefficient de pleine terre, coefficient de biotope surfacique, classement des haies, etc.)
- intégrer la problématique de la préservation des espèces lors de la programmation de travaux (cf. les recommandations du guide « biodiversité et chantiers » de la LPO)
- Former les agents des collectivités aux bonnes pratiques pour préserver la petite faune sauvage (travaux, opérations de taille et de tonte), et à la conduite à tenir en cas de découverte d'un animal blessé. accompagner les communes sur les projets de nature en ville : installation de points d'eau et abreuvoirs pour la biodiversité, identification et élimination des pièges (baies vitrées, poteaux ouverts, sources de danger, autres...), mise en place d'abris pour la petite faune en intégration au bâti (exemple : nichoirs à hirondelles de fenêtre sous les toits) ou dans les cimetières et espaces verts.
- Soutenir les centres de soins à la faune sauvage

### 4) Engager des démarches de sensibilisation et d'animation à destination de l'ensemble des acteurs du territoire

- Organiser des visites sur les "hot spot" de la biodiversité du territoire,
- Organiser des temps d'inventaires Faune-Flore participatifs avec le grand public et les scolaires,
- Conventionner avec des associations environnementales locales pour mettre en place un programme d'action de médiation auprès du grand public



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie)

Communes

### Partenaires :

, DGA Développement Territorial (Aménagement pour les projets de renouvellement urbain, Transition Urbaine pour le PAT)

SMIAGE

Bailleurs sociaux

Associations environnementales

Pépinieristes

Particuliers, Commerçants, Entreprises

Ecologues (pour la sensibilisation)

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
3 ETP à partager entre les différents maîtres d'ouvrage	Coûts de fonctionnement	



## INDICATEURS DE SUIVI

- Part d'espaces verts (pleine terre) en %

- Températures dans les villes



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

### Action N°17 - Développer les espaces et services écologiques naturels



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Des leviers à actionner pour atténuer les effets du changement climatique et les risques naturels sont les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) qui jouent également un rôle fondamental dans la capture et le stockage du carbone. Ces solutions s'appuient sur le rôle des écosystèmes dans la régulation du climat et la limitation des impacts de catastrophes naturelles.

Ces solutions comprennent :

- la restauration des écosystèmes
- la végétalisation des espaces urbains (ex. végétalisation des cours d'écoles)
- la gestion des eaux pluviales
- la conservation des zones naturelles
- l'agriculture durable (ex. des vergers de Minelle à Mandelieu-La Napoule)
- la protection des littoraux

Pour les valoriser de manière optimale, il convient d'engager une démarche territoriale d'accompagnement au changement des pratiques, usages sur la manière de concevoir, gérer et entretenir les espaces naturels et écologiques, y compris ordinaires, de la CACPL.



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Application des guides de sélection d'essences végétales locales et adaptées au climat méditerranéen pour les nouvelles plantations urbaines : Plantons Local (ARBE Région Sud) et Palettes Végétales (CASA)
- Promotion de la végétalisation sur le territoire de la CACPL en mettant en avant les atouts écologiques et économiques (ex. : un arbre mûr peut "boire" des centaines de litres d'eau de pluie, qui coûteraient sinon 1€/m<sup>3</sup> à la collectivité pour leur traitement.)
- Mise en place d'un programme de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) à l'échelle de l'agglomération, à l'image du plan chaleur de la ville de Cannes : cartographie, plan d'actions, approches sociologiques...
- Mise en place de temps de formation/action dédié auprès des services de la CACPL et des communes
  - Former et accompagner les services aux nouvelles pratiques de gestion des espaces publics (remplacement des essences d'arbres, fleurs, plantes...)
  - Développer des espaces naturels de cultures, de potagers dans les villes
- Sensibilisation auprès du grand public et des bailleurs
  - Actions de formation/action auprès du grand public (permis de planter) et des bailleurs (programme de désimperméabilisation des sols, de création d'espaces verts et potagers....)



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES		Energie		Qualité de l'Air	
Non quantifiable		Non quantifiable		Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	x Séquestration CO <sub>2</sub>	
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air		Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement

Communes

### Partenaires :

CACPL - DGST et DGA Développement territorial

Département des Alpes Maritimes

SICASIL, SMIAGE

L'association « Les amoureux des potagers »

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP DGA Environnement	20 000€ (pour les actions de formation / sensibilisation sur la période)  30 000 € pour le suivi et les études d'identification des ICU  250 000 € pour les travaux	CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur



## INDICATEURS DE SUIVI

Heure de formations pour les services de la CACPL

Nombre d'actions de communication



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.3 RENFORCER LA PRÉSERVATION ET GESTION DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS TERRESTRES ET MARITIMES

### Action N°18 - Préserver et valoriser écologiquement les espaces forestiers du territoire



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Les espaces forestiers occupent 33 % de la superficie du territoire de la CACPL (soit environ 3 250 ha) et représentent 39% de son stock de carbone ainsi que les 3/4 de la séquestration naturelle du carbone annuellement. Par ailleurs, ces espaces sont les lieux privilégiés de la préservation de la biodiversité et services fondés sur la nature (SFN) : évapotranspiration, infiltration des eaux de pluies, décomposition des débris, formation des sols, etc.

Du fait du changement climatique, ces espaces sont soumis à des risques de plus en plus accrus (incendies, scolytes, sécheresse, etc.), catastrophes naturelles qui ont notamment pour conséquence la diminution de leur rôle de puits carbone. Par ailleurs, ces espaces sont le lieu de multiples activités qui peuvent parfois entrer en concurrence : espaces récréatifs pour les uns, lieux de préservation environnementale pour les autres, ou encore exploitation forestière.

L'ensemble de ces enjeux nécessite d'engager avec l'ensemble des parties prenantes une démarche de co-construction de la stratégie de la gestion de ces espaces patrimoniaux et essentiels pour lutter contre les effets du changement climatique et s'y adapter au mieux.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Élaborer une stratégie forestière à l'échelle de l'Ouest06 pour :

- Mieux connaître et partager l'état des forêts, l'impact du changement climatique (sécheresse, risque incendie, parasites, etc.)
- Construire une stratégie territoriale pour préserver cette ressource et mieux la valoriser (filières productives, touristiques, agrément, etc.)
- Mettre en place une gouvernance territoriale qui comprend les forêts publiques et privées
- Mettre en oeuvre les obligations légales de débroussaillage sélectif pour lutter contre les incendies, tout en les conciliant avec les enjeux de biodiversité (éviter les périodes de nidification, conserver/compenser des habitats...)



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	51 GWh	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	x Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

Communes

### Partenaires :

CACPL - DGA Développement Territorial (Aménagement-Transition urbaine), DGA Environnement (Transition énergétique pour la filière bois)  
Réseau des Communes forestières,  
COFOR PACA et 06, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Office National des Forêts (ONF),  
Propriétaires fonciers (publics et privés)  
Département des Alpes-Maritimes

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Moyens constants	Coût de fonctionnement	RESPIR ; 5 M d'Arbres ; France 2030



## INDICATEURS DE SUIVI

Evolution de l'utilisation du bois pour le bois-énergie / la construction

Nombre de nouvelles chaudières à bois

Nombre de sensibilisations effectuées sur la thématique

Nombre d'accompagnement sur les chaudières à bois collectives

Indicateur Label CAE :

16.a - Consommation de chaleur/rafraîchissement renouvelable et de récupération - patrimoine collectivité (MWh)

16.b - Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des besoins en chaleur et rafraîchissement - patrimoine collectivité (%)

62 - Part de surface forestière certifiée (%)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

# Axe 2. Adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et au changement climatique



Version d'octobre 2024

## 2.4 RENFORCER LA RÉSILIENCE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

### Action N°19 - Soutenir le développement d'une agriculture en faveur d'une alimentation durable et locale avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT)



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le territoire de la CACPL est un territoire urbain avec peu d'espaces agricoles (2.66% de surfaces agricoles utiles). Aussi, sa dépendance aux importations alimentaires est forte, fragilisant ainsi sa sécurité alimentaire. La CACPL soutient une agriculture favorable à une alimentation durable et locale, à travers son Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont le plan d'actions a été voté le 13 juillet 2023 et labellisé niveau 2 en mai 2024.

Le PAT constitue une première réponse aux défis induits par le changement climatique (ex. sécheresses) et les évolutions géopolitiques et commerciales (baisse du nombre d'agriculteurs, inflation des prix des denrées alimentaires). Il vise ainsi à améliorer la résilience et la souveraineté alimentaire du territoire.

Il est structuré en six thématiques (Foncier / Installation, Production agricole, Valorisation, Restauration collective, Précarité alimentaire et Santé) et 39 actions, visant à structurer les filières agricoles locales, accompagner les agriculteurs face aux défis du changement climatique, poser les bases d'une politique foncière agricole, développer les outils de transformation de la production agricole pour en augmenter la valeur ajoutée, ou encore transformer la perception du « bien manger » pour lutter contre les épidémies d'obésité et de diabète.

L'accent a été mis sur des actions concrètes, portées par des groupes projets composés des acteurs de la filière agricole illustrant sa diversité (agriculteurs, entreprises, grossistes, associations, institutionnels, etc.)

Cela répond également à un enjeu de minimiser les impacts négatifs sur les sols, l'eau, l'air et les écosystèmes, contribuant ainsi à la préservation des ressources naturelles et à la conservation de la biodiversité tout en favorisant la création d'emplois locaux et en stimulant l'économie régionale.



#### MESURES OPERATIONNELLES

La déclinaison de cette action s'appuiera sur l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour la CACPL (39 actions au total), et une coordination à l'échelle du Pôle Métropolitain Cap Azur. Le PAT s'oriente vers les actions prioritaires suivantes :

- Améliorer la résilience alimentaire du territoire, par l'accompagnement des porteurs de projets du bassin de vie, ainsi que la Trame Verte-Bleue-Jaune du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) .
- Mettre en œuvre une stratégie foncière agricole visant à reconquérir les friches agricoles et à développer les cultures sur les interstices urbains et périurbains. La gestion du foncier agricole a mis en avant l'urgence de travailler avec les communes dont une partie du territoire se trouve dans la Basse Vallée de la Siagne, selon les priorités suivantes : la mise en place d'un périmètre de protection du foncier agricole de type ZAP ou PAEN afin de lutter contre le détournements d'usages non agricole de ce foncier, la remise en culture des terres agricoles en friche et l'identification de paiement pour services environnementaux à destination des agriculteurs, notamment pour leur



---

contribution à la lutte contre les inondations.

- Accompagner les acteurs de la filière pour accroître la valorisation des produits bruts : transformation, logistique, distribution (circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...)
- Travailler avec la restauration collective des communes pour une sensibilisation au bien manger depuis le plus jeune âge afin d'orienter les pratiques alimentaire vers des produits et des régimes alimentaires plus sains et combattre l'obésité.
- Donner accès à une alimentation saine et durable à tous, avec des actions spécifiques envers le public en situation de précarité, par la coordination des associations de lutte contre la précarité alimentaire, ou des actions de sensibilisation ;
- Créer une filière Agri-Tech associant une offre de formation et les entreprises travaillant sur les outils agro-technologiques comprenant l'agro-énergie, l'agro-écologie et les cultures innovantes. Le projet vise à faciliter l'émergence d'un pôle d'excellence agro-technologique pouvant s'incarner, demain, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

#### Projets :

- Il a été décidé à l'été 2021 d'installer une école de maraîchage (Les Petites Fermes d'Azur) basée sur le terrain réservé pour le projet de ferme pédagogique dans la Basse Vallée de la Siagne. Sous la forme d'une coopérative agricole, elle permettra d'accueillir à terme 18 élèves maraîchers sur 12 parcelles de 1 000 m<sup>2</sup> (un maraîcher par parcelle et un maraîcher supplémentaire pour chaque duo de parcelles). L'objectif principal est de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs tournés vers l'alimentation de la population locale.
- La ville de Mougins est en train de créer une régie agricole permettant de fournir en produits bruts les cantines de la commune. Pour cela, elle a recruté deux stagiaires issus de l'école et loue à la coopérative une parcelle de 8 000 m<sup>2</sup> sur le domaine d'Argeville pour qu'elle produise également une partie des produits nécessaires à la restauration collective municipale, en complément de la régie.
- Dans la basse vallée de la Siagne, aux côtés des agriculteurs historiques que constitue la famille ORSO, la Mairie de Cannes a installé depuis 2010 quatre nouveaux agriculteurs : un maraîcher (Guillaume FRERE depuis 2021), un apiculteur (Jean-Louis LAUTARD), un producteur de graines germées (M. BASLES changement d'activités), et une productrice de spiruline (Elena BLANC ).
- La ville de Cannes travaille sur la restauration collective via :
  - o une obligation d'avoir recours aux circuits courts (rayon de 200 km) pour une part de l'approvisionnement,
  - o des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
  - o une restauration scolaire "faite maison",
  - o l'approvisionnement en quantité limitée de produits surgelés, légumes découpés, une priorisation des produits "faits maison"
- Un collectif d'acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire a été créé, afin d'assurer un lien entre les entreprises, les institutionnels et les associations dédiées et de trouver des synergies afin d'optimiser les ressources et gagner en efficacité.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	+1 ktCO <sub>2</sub> e	+3 GWh	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R x Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial (Transition Urbaine)

### Partenaires :

Communes,  
Agriculteurs,  
Grossistes,  
Délégués du Service Public de restauration collective,  
Associations (les amoureux des potagers, etc.)  
Banques Alimentaires



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1,5 ETP en interne, dont une chargée de mission contractuelle	En cours de définition pour le PAT Agritech, création d'une chaire universitaire « Bergian » 12 500€ par an sur 5 ans Ecole de maraîchage : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Ville de Cannes : 115 000€</li> <li>o Fonds propres (Carnavalet) : 136 000€</li> </ul>	A définir en fonction des actions développées



## INDICATEURS DE SUIVI

En cours de définition



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Programme d'actions PAT

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.1 ENGAGER DES ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SUR LE PATRIMOINE ET ACTIFS DE LA CACPL ET DES COMMUNES

### Action N°20 - Poursuivre la mise en œuvre de la rénovation énergétique du patrimoine de la CACPL et des communes



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le patrimoine bâti de l'agglomération et des communes représente moins de 2% des consommations d'électricité du territoire et moins de 2% des consommations de gaz. En massifiant la rénovation énergétique de leur patrimoine, la CACPL et les communes souhaitent se positionner en leaders dans la transition énergétique. Il s'agit à la fois de répondre à l'exigence du décret tertiaire et de donner l'exemple et d'encourager d'autres acteurs (entreprises, citoyens) à suivre leur démarche. En montrant l'importance de l'efficacité énergétique et en démontrant les avantages économiques et environnementaux, l'enjeu est d'inspirer et d'inciter d'autres entités à entreprendre des actions similaires.

Cette action doit également permettre d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble des bâtiments, et réduire ainsi leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre pour réaliser des économies d'énergie significatives à long terme et donc de réduire considérablement la facture énergétique.

Les objectifs cibles à atteindre sont des bâtiments étiquettes A ou B et un taux de couverture cible de :

- 38% d'énergie renouvelable pour les consommations de chaleur
- 40% d'énergie renouvelable pour les consommations d'électricité



#### MESURES OPERATIONNELLES

La mise en œuvre de cette action nécessitera d'élaborer un Schéma Directeur Immobilier de Rénovation Énergétique pour chaque collectivité (CACPL et communes) qui permettra de préciser l'atteinte de ces objectifs à un horizon de temps précis. Il s'agira de :

- diagnostiquer la performance énergétique de certains bâtiments communaux
- établir une stratégie de rénovation énergétique pour répondre aux obligations du décret tertiaire (bat. > 1 000 m<sup>2</sup>) et, à l'ensemble du parc, en lien avec l'enjeu de développement des EnR (articulation avec le SDEnR à prévoir)
- évaluer les modalités de montage / financement des travaux (régie, contrat de performance énergétique, bail à rénovation, création d'une SPL dédiée)
- mettre en place les outils et moyens de pilotage et de suivi :
  - Activation du module gestion du patrimoine de l'outil ATAL et plan SIG numérisé du patrimoine
  - Élaboration d'un rapport annuel d'activité faisant état des actions entreprises et de leurs impacts environnementaux et financiers
  - Pilotage des indicateurs de performance (ex. répartition par classes énergétiques et taux de couverture en énergie renouvelable pour la consommation de chaleur et d'électricité)

- 
- Evaluation des impacts des différents "plans" de la Ville de Cannes (Plan chauffage climatisation, Plan toiture, Plans écoles et crèches, Plan GTC Arrosage...)
  - Campagne d'équipements de compteurs et sous-compteurs fluides
  - Sensibilisation de la population sur les usages et les bonnes pratiques en mettant en place des consignes pour respecter les usages liés au niveau de confort voire de faire un Challenge exploitation.
  - Valorisation CEE (Cannes et le Cannet), la mutualisation avec les autres communes via une AMO pourra également s'envisager
  - Élaboration d'un document "cadre" pour la qualité environnementale de ses bâtiments : référentiel, charte, cahier des charges modèles intégrant des obligations concernant les aspects climat-air-énergie des projets de construction et de rénovation, analyse du cycle de vie.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	-2 ktCO <sub>2</sub> e	-17.5 GWh	Réduction des NOx, PM10, PM2.5
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGST

Communes

### Partenaires :

- SICTIAM
- Chambres consulaires
- Action rénover
- Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- Syndicat Patronal de l'artisanat et du bâtiment (CAPEB)
- GRDF avec le dispositif Smart Avenir

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CACPL : 1 ETP (DGAST - Service Energie) Communes :	Jusqu'à 500 000 € (pour le Schéma Directeur Immobilier de Rénovation Energétique, audits, campagnes de mesure, outils de suivi, gestion technique des bâtiments...) + coût des rénovations à définir	ACTEE, aides de l'Etat



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bâtiments rénovés
- Performance énergétique : kWhEP/m<sup>2</sup>
- Investissement : départ et amortissement (en €)
- Exploitation occupant / consommation / entretien
- Analyse de cycle de vie : GES / ACV



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.1 ENGAGER DES ACTIONS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SUR LE PATRIMOINE ET ACTIFS DE LA CACPL ET DES COMMUNES

### Action N°21 - Renforcer la sobriété et l'efficacité de l'éclairage public et limiter l'impact de la pollution lumineuse



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

L'éclairage public est l'un des postes de consommation énergétique important pour les collectivités sur lequel elles peuvent intervenir directement. La mise en place de plan de sobriété durant l'hiver 2022 a permis à certaines d'entre elles d'engager des mesures de sobriété (extinction, modulation de l'éclairage) et/ou d'efficacité (ampoules LED).

Au delà de l'aspect strictement énergétique, la pollution lumineuse, causée par l'éclairage artificiel excessif, impacte gravement les insectes et la biodiversité. Elle désoriente les insectes, perturbant leur navigation, reproduction et recherche de nourriture. Par exemple, les papillons de nuit sont attirés par les lumières, ce qui les éloigne de leurs habitats naturels. Cette perturbation réduit les populations d'insectes, affectant les espèces qui en dépendent, comme les oiseaux et les chauves-souris, et contribuant ainsi à la perte de biodiversité et au déséquilibre des écosystèmes. Enfin, cette pollution lumineuse nuit à l'observation du ciel étoilé, privant ainsi les habitants de la beauté et de l'accès à ce spectacle naturel.

Afin de limiter les consommations et les nuisances, il est possible d'agir sur plusieurs facteurs : réduire l'intensité lumineuse des éclairages publics, programmer leur extinction pendant les heures de faible activité, rationaliser le nombre de points lumineux, utiliser des lampes à haute efficacité énergétique, orienter les luminaires de manière à limiter la dispersion de la lumière vers le ciel, jouer sur la température de la lumière, et installer des détecteurs de mouvement pour n'allumer les lumières que lorsqu'elles sont réellement nécessaires.

Les communes sont déjà engagées à leur échelle dans la démarche de réduction des consommations liées à leur éclairage public et de la pollution lumineuse.

Pour rappel :

- Cannes : modulation d'extinction / trame noire
- Le Cannet : 20% LED, et remplacement des ampoules sur un rythme de 5 à 10% du parc / an
- Mougins : extinction nocturne pratiquée depuis 2022 à l'exception de secteurs fortement urbanisés
- Mandelieu : extinction nocturne pratiquée depuis 2022 sur environ 60% du parc de point lumineux. Les coupures ont lieu en moyenne entre 00h et 5h du matin.
- Théoule-sur-Mer : extinction nocturne pratiquée depuis 2023 à l'exception des ports

Plusieurs communes ont également mis en place des actions de rénovation des points lumineux.

Ces actions sont à pérenniser via l'émergence de trames noires à construire de concert avec les communes.

L'élaboration de Règlements Locaux de Publicité Extérieure par les communes pourrait également concourir à réduire les nuisances lumineuses.

À travers cette action, on cherchera aussi à identifier le potentiel de développement de l'éclairage public solaire en lien avec de l'autoconsommation collective (à étudier dans le cadre du SDEnR).



## MESURES OPERATIONNELLES

- Poursuivre dans la durée les actions opérationnelles déjà mises en œuvre par les communes : extinction, schéma directeur des éclairagements pour éclairer les voies par la ville de Cannes, travaux de passage en LED et de rénovation des points lumineux....
- Participer à l'émergence de trames noires de concert avec les communes sur la base de leurs politiques d'éclairage public (voire à l'échelle du pôle métropolitain Cap Azur), en lien avec l'action n°16 « Préserver les espaces de biodiversité du territoire ».
- Effectuer le suivi des opérations et des économies réalisées sur l'ensemble du territoire CACPL ;
- Étudier la pertinence d'un éclairage photovoltaïque et la mise en œuvre d'autoconsommation collective (ex. : vente directe d'électricité à des commerçants), en lien avec l'action n°34 d'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables ;
- Élaboration de projets de Règlement Local de Publicité extérieure par les communes.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	-21 tCO2e	-350 MWh	Non quantifiable
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
			Séquestration CO <sub>2</sub> Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

Communes

CACPL - DGA Développement Territorial (Aménagement pour les trames noires)

### Partenaires :

- CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie), DGAST Aménagement Urbain et service énergie
- Pôle Métropolitain Cap Azur
- SICTIAM
- ENEDIS
- ANPCEN

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CACPL : 0.2 d'ETP à prévoir pour le suivi du dossier BE à prévoir	400 000€ pour la mise en œuvre de la politique de rénovation de l'éclairage public de la ville de Cannes	
Communes	Entre 15 000 € et 20 000 € environ pour la mise en place d'un RLP	



## INDICATEURS DE SUIVI

### Indicateurs prioritaires

- Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)
- Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)

### Indicateurs complémentaires

- Nombre de point lumineux/hab ou /km
- Nombre d'heures d'éclairage
- % de communes pratiquant l'extinction
- Consommation d'énergie économisés via le plan d'optimisation de l'éclairage public



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE



# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.2 MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LA CONSTRUCTION "BAS CARBONE"

### Action N°22 - Conforter la connaissance de la collectivité en matière de précarité énergétique dans le logement privé et le logement social pour les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Selon les données de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), il a été constaté que dans l'agglomération, 11 961 ménages, soit 14,8% de la population, se trouvent en situation de précarité énergétique en ce qui concerne leur logement. Près de 10 400 de ces ménages peuvent prétendre à la catégorie bleue de Ma Prime Rénov', qui offre les aides financières les plus avantageuses. Au delà des aspects financiers, il s'agit de les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique. Cet accompagnement passe par la mise en place des dispositifs d'information, d'orientation et de soutien financier. Cela peut inclure des conseils personnalisés, des aides à la réalisation des travaux, des partenariats avec des professionnels du secteur et une sensibilisation accrue aux avantages de la rénovation énergétique.

En prenant en compte cette réalité et en offrant un accompagnement adéquat, nous pouvons contribuer à améliorer les conditions de vie des ménages en situation de précarité énergétique, à réduire leur impact environnemental et à favoriser une transition énergétique plus juste et durable, au bénéfice de l'ensemble de la population.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Pour ce faire, plusieurs mesures sont identifiées :

- un bilan de l'état de la précarité énergétique sera réalisé, comprenant un volet qualitatif sur le ressenti des personnes qui complètera les données quantitatives. Il s'agira ainsi d'inclure ces éléments de conclusion dans la réalisation du PLH. L'implication des partenaires sociaux sera également essentielle dans l'élaboration des orientations du PLH (CCAS, bailleurs sociaux, etc.)
- un accompagnement au programme type SLIME du CLER qui vise à massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, quel que soit leur statut d'occupation (cf. Guide méthodologique et recueil de retours d'expérience - mettre en œuvre un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie - SLIME, du CLER)
- la formation des professionnels de l'immobilier et des acteurs des collectivités aux notions de précarité énergétique (Bailleurs, travailleurs sociaux, conseiller syndicaux)
- les manifestations auprès du grand public (cf. Action n°9) seront également l'occasion d'aborder les enjeux de précarité énergétique et d'orienter vers des actions et dispositifs appropriés aux situations des usagers



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air
Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R
Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
		Séquestration CO <sub>2</sub>
		Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial (Habitat)

### Partenaires :

- Département des Alpes-Maritimes
- CACPL - DGA Développement Territorial (Renouvellement urbain)
- Observatoire National de la Précarité Energétique - ONPE
- Observatoire national des charges locatives de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) ;
- FNAIM / UNIS ;
- ENEDIS / GRDF
- ANAH

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	100 000 € /an ou 600€/ménage (coût moyen d'un SLIME)	70% des dépenses peuvent être financées par le CLER grâce aux CEE Partenaires publics ou privés (fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, fondations)



## INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du pourcentage de la population en situation de précarité énergétique
- Evolution des subventions attribuées aux bailleurs et aux propriétaires privés
- Nombre annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est maître d'ouvrage (OPAH et partenaires : bailleurs, espace conseil FAIRE, ANRU, etc.)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.2 MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LA CONSTRUCTION "BAS CARBONE"

### Action N°23 - Structurer la nouvelle politique de Service Public de Rénovation de l'Habitat



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le secteur résidentiel représente le deuxième consommateur d'énergie sur notre territoire, avec un parc de logements composé à 80% de constructions antérieures aux années 1990. Les besoins de chauffage constituent ainsi la principale dépense énergétique de ce secteur. Il est donc impératif de mettre en œuvre des mesures de rénovation énergétique afin de réduire la consommation d'énergie sur notre territoire.

Étant donné que 85% des logements se trouvent dans des bâtiments collectifs, la cible d'accompagnement prioritaire est celle des copropriétés pour qui les projets de rénovation énergétique peuvent s'avérer complexes.

L'accompagnement des ménages évolue. Jusqu'en 2024, le Confort Energie 06, porté par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, était conventionné par l'ADEME et la Région Sud PACA à travers le programme de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. Désormais, un nouveau dispositif, le Pacte Territorial France Renov', piloté par l'ADEME et l'ANAH, doit permettre de couvrir l'ensemble du territoire national d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Pour cela, la CACPL va se structurer pour accompagner les habitants à travers ce service alliant les enjeux de rénovation énergétique et les politiques publiques de l'habitat. Une convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) devra être élaborée entre la CACPL et l'ANAH afin que la CACPL puisse bénéficier des subventions de l'ANAH pour mettre en œuvre ce dispositif.

Les modalités pratiques et moyens alloués ne sont pas encore connus, de même que le niveau de portage par les différents acteurs du territoire. Néanmoins, sa mise en œuvre effective au niveau de la CACPL afin d'atteindre les objectifs de rénovation ambitieux qu'elle se donne, nécessitera une réorganisation et un renforcement des forces vives allouées au volet énergie et au volet amélioration de l'habitat au sein des services. Aussi, une étude préalable interne devra être réalisée afin de déterminer quels moyens humains, organisationnels, de compétences et financiers seront nécessaires pour mener à bien cette mission, débouchant possiblement sur la création d'un nouveau service dédié, d'une Agence Locale de l'Énergie et du Climat ou bien d'une société d'économie mixte.

En complément, d'autres dispositifs sont mis en place par des partenaires : GRDF déploie le dispositif Smart Avenir qui mobilise les maîtres d'ouvrage, les promoteurs et bailleurs, pour aider à la rénovation énergétique des ménages à coûts maîtrisés.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Lancement d'une étude de préfiguration pour la structuration du futur Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) :

- Diagnostic du territoire et des outils en place en matière d'habitat et d'accompagnement à la rénovation ; rapport de préconisations pour la définition d'un SPRH ; élaboration d'un plan d'action et rédaction d'un convention de Programme d'intérêt Général (PIG)

Mise en œuvre du SPRH :

- Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat,

---

en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés)

- Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', CEE, etc) ;
- Accompagnement (volet facultatif) : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-105 ktCO <sub>2</sub> e	-200 GWh de rénovation de 60 000 logements BBC	Réduction des PM <sub>10</sub> , PM <sub>2.5</sub> , NO <sub>x</sub> et COVnM	
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement Territorial (Habitat), étant précisé qu'en fonction des résultats de l'étude de préfiguration, le portage pourra être transféré en cours de réalisation de l'action.

Le pilotage du SPRH sera défini à l'issue de l'étude de préfiguration

### Partenaires :

ANAH  
Communes  
Pôle Métropolitain Cap Azur  
Bailleurs  
GRDF avec le dispositif Smart Avenir  
Département

## Calendrier

2024      2025      2026      2027      2028      2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Accompagnement par un BE en fonction du dispositif envisagé  Moyens humains pour la mise en oeuvre du SPRH : à estimer par l'étude de préfiguration	Etude de préfiguration : 25 000€ Mise en oeuvre du SPRH : à estimer par l'étude de préfiguration Estimation des coûts d'investissement pour la rénovation des logements pour l'atteinte des objectifs PCAET : 5 Me sur la période 2024-2030 (sous réserve de l'attribution de subventions)	OPAH : subventions ANAH, CACPL, Région Fonds Chaleur ADEME Fonds social à la maîtrise d'énergie des Alpes-Maritimes (FSME O6) MaPrimeRénov'



## INDICATEURS DE SUIVI

- Montant des travaux engagés sur les logements accompagnés
  - Nombre de plaquettes diffusées
  - Nombre d'accompagnement des pétitionnaires
  - Nombre de projets réalisés
  - Pourcentage de consommation issue des énergies renouvelables des logements accompagnés OPAH (DPE avant/après)
- Indicateurs Label CAE :
- Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants)
  - Nombre de dossiers « Ma Prime Rénov' Sérénité » déposés à la CACPL (ANAH) sur le territoire



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE et PLHi 2020-2025

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.2 MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LA CONSTRUCTION "BAS CARBONE"

### Action N°24 - Exiger une Haute Qualité Environnementale dans les projets d'aménagement, de renouvellement urbain



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Pour répondre aux besoins de logements, le Plan Local de l'Habitat 2020-2025 (PLH) prévoit la construction de 674 logements par an. Il est crucial que ces projets de construction intègrent des critères de performance environnementale afin de réduire les besoins énergétiques du futur parc de logements et de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés qui contribuent au stockage du carbone. En exigeant une Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain, il s'agit d'adopter une approche durable, qui limite l'impact environnemental et qui garantit une meilleure qualité de vie des habitants (mixité sociale, végétalisation, lutte contre les îlots de chaleur, etc.) L'utilisation de matériaux biosourcés favorise l'adoption de pratiques de construction durables et de soutien à l'économie circulaire.

Les communes sont particulièrement exemplaires sur leur patrimoine : par exemple, peu de passoires thermiques pour Mandelieu-La Napoule, des Bâtiments durables méditerranéens (BDM) pour le Cannet, des rénovations poussées pour Mougins.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Politiques et directives d'aménagement urbain :

- Formaliser des lignes directrices pour les opérations d'aménagement communautaire ou associées.
- Moduler les densités autorisées et le coefficient d'imperméabilisation dans les PLU en fonction de la performance énergétique.
- Promouvoir et inciter à travers des mécanismes tels que le droit à bâtir avec des contreparties.
- Promouvoir l'éco-construction : Renforcer le Guide Eco-construire en l'alignant sur les cahiers des charges des opérations d'aménagement.
- Inscrire les projets d'aménagement dans des démarches de type Eco-Quartiers ou QDM/BDM
- Favoriser la qualité de vie et la qualité du cadre de vie dans les projets de renouvellement urbain comme ceux de Nouvelle Frayère et de Cannes la Bocca Grand Ouest.
- Obliger les nouvelles constructions à être à énergie positive (BEPOS).
- Prévoir un site de récupération des bio-déchets dans les permis de construire.
- Intégrer les circuits de valorisation des eaux de rétention dans les projets.

Accessibilité et communication :

- Rendre les projets plus accessibles en vulgarisant les informations.
- Former les parties prenantes sur des notions de conformité environnementale (RE2020 / HQE).
- Faire connaître les dispositifs incitatifs aux communes et aux promoteurs.

Incitations et mesures incitatives :

- Modifier la pondération des offres dans les services d'achat pour privilégier les critères environnementaux.
- Valoriser et encourager les performances environnementales sur les projets d'aménagement en définissant des indicateurs.

Utilisation des énergies renouvelables :

- Encourager la consommation d'énergies renouvelables provenant des réseaux.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	+46 ktCO <sub>2</sub> e	-15 GWh	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	x Production EnR&R
	x Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air
			x Séquestration CO <sub>2</sub>
			x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Développement territorial

Communes

### Partenaires :

Usagers-habitants ;  
Bailleurs-promoteurs Syndic  
DREAL (démarches Eco-Quartiers)  
ENVIROBAT (QDM / BDM)  
Bureaux d'études spécialisés  
Associations sur le compostage, etc.

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Formateurs / organismes de formation Performance d'un agent dans la collectivité qui serait référent sur le sujet BE spécialisé pour l'accompagnement sur les opérations de renouvellement urbain	Coûts de fonctionnement	Subventions ADEME Région ANAH



## INDICATEURS DE SUIVI

- Mission d'exécution à réception
- Réduction des coûts / énergie et ressources ;
- Nombre des label HQE des PDC délivrés
- Mission de suivi des performances pour BET à faire après une livraison exemplaire
- Contraindre les projets à être évalués et suivis en coût d'usage et en coût d'installation
- Nombre d'opérations d'aménagement labellisées Eco-Quartier ou autres



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.2 MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET LA CONSTRUCTION "BAS CARBONE"

### Action N°25 - Accompagner la mise en œuvre du décret tertiaire



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le secteur tertiaire, qui comprend les bâtiments à usage administratif, commercial, et de services, est responsable d'une part significative des émissions de GES. Le décret tertiaire fixe des obligations légales en matière de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Accompagner les communes et les entreprises dans la mise en œuvre de ce décret leur permet de se conformer aux exigences réglementaires. Il s'agit également de favoriser la mise en place de mesures visant à réduire la consommation énergétique de ces bâtiments, ce qui contribue à la lutte contre le changement climatique et à la transition vers une économie bas-carbone. Le bénéfice pour les communes et les entreprises est également économique, puisqu'il permet de réaliser des économies significatives de fonctionnement sur leurs factures d'énergie. L'accompagnement leur permet de bénéficier de conseils techniques, de solutions de financement, et de bonnes pratiques pour optimiser la gestion énergétique de leurs bâtiments, réduisant ainsi les coûts opérationnels à long terme.

L'objectif est de rénover près de 200 000m<sup>2</sup> de surface tertiaire par an, soit environ 5%/an.



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Communiquer, sensibiliser, informer les propriétaires immobiliers sur le décret tertiaire
- Mettre en œuvre un accompagnement technique et économique des TPE/PME et des collectivités
- Proposer des formations (techniques, financières, de méthodologie...) aux entreprises
- Faire le lien avec les objectifs de solarisation de toitures et parking (fiche action n°37), les objectifs d'installation de solaire thermique (fiche action n°38), et l'élaboration du SDENR (fiche action n°34)





## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-44 ktCO <sub>2</sub> e	-14 GWh/an de rénovation de 200 000m <sup>2</sup> /an de surface tertiaire)	Réduction des PM10, PM2.5, NOx et COVnM	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

Pour les communes : SICTIAM, CACPL - DGAST Service énergie

Pour les entreprises : CCI, CMAR, Force locale décarbonée

### Partenaires :

Communes

Réseau intercommunal de techniciens référents

SEM Green Energy 06

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
A préciser par les porteurs	A préciser par les porteurs  Estimation de l'investissement nécessaire à la rénovation des surfaces tertiaires : 100 M€/an	Les aides de l'ADEME Le prêt Eco-Energie (PEE) Le dispositif des certificats d'économies d'énergie Les aides fiscales à la transition énergétique des entreprises Autres mesures pour le développement durable des entreprises Contrat sur la transition écologique



## INDICATEURS DE SUIVI

- Surface tertiaire rénovée par an
- Consommation d'énergie du secteur tertiaire



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.3 ENGAGER DES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ DURABLE INTERNE AU SEIN DE LA CACPL ET DES COMMUNES

### Action N°26 - Renforcer la mobilité durable en interne et le formaliser autour d'un Plan de Déplacement de l'Administration



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La mobilité durable vise à réduire l'impact environnemental des déplacements en favorisant des modes de transport plus propres, tels que les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche. En renforçant la mobilité durable en interne et en formalisant un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), la CACPL souhaite contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ses déplacements professionnels. En adoptant des pratiques de mobilité durable, l'administration envoie un message fort aux agents communautaires, aux partenaires et au grand public, démontrant son engagement en faveur du développement durable.

Il s'agit également de contribuer à améliorer la qualité de vie de ses agents : la mobilité durable, notamment active peut se traduire par des bénéfices en termes de santé, de réduction du stress lié à la circulation routière, d'opportunité de pratiquer une activité physique régulière.

Dans une démarche concertée avec les agents (et élus), il s'agit de faire évoluer les pratiques en interne de la CACPL pour réduire le recours à l'autosolisme dans les trajets domicile travail.

Concrètement, il s'agira de tendre vers :

- une flotte constante de 30 véhicules maximum grâce à une flotte de vélos
- le renouvellement de cette flotte de véhicules par 5 véhicules à très faibles émissions par an d'ici 2030
- la formation à l'écoconduite de tous les conducteurs de la flotte de véhicules d'ici 2030



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Achats de véhicules : introduire des critères écologiques
- Formation d'éco-conduite à proposer aux agents
- Promotion du covoiturage
- Interrogation de l'organisation du travail et Retour d'expérience du télétravail mis en place
- Analyse et sensibilisation budgétaire dans les budgets des services (idem que sur les fluides)
- Développement de la flotte de vélos de services et/ou de l'accès aux vélos libre service pour les déplacements professionnels (et personnels)
- Forfait mobilité mis en place
- Comptabilité analytique de la flotte agglomération : coût par véhicule, bilan financier et bilan utilisation, tableau de bord, bilan énergie/GES/Qualité de l'air



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-10 tCO2e	-37 MWh	Réduction des PM10, PM2.5, NOx	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources

CACPL - DGA Mobilité

### Partenaires :

CCI NCA

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Moyens constants	Coût de fonctionnement de la CACPL	



## INDICATEURS DE SUIVI

- Enquête domicile travail et nombre d'agents réalisant les trajets en modes actifs ou transports en commun
- Part de véhicules à très faibles émissions dans la flotte de véhicules gérée par la CACPL
- Nombre de vélos dans la flotte de la CACPL
- Nombre d'agents



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Actions du Plan de Mobilité 2023-2032

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.4 PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE DES PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL

### Action N°27 - Assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

En 2016, les déplacements domicile-travail internes à la CACPL étaient aussi nombreux que ceux liés à l'extérieur, cette dernière étant inscrite dans une zone urbaine dense dépassant ses limites territoriales. Malgré cela, la CACPL attire davantage d'emplois que d'actifs résidant sur son territoire, ce qui en fait une destination attractive pour les habitants du Var et du Pays de Grasse. La relation avec la CASA, bien qu'importante, demeure équilibrée.

Cette mobilité, principalement assurée en voiture, constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie et le dynamisme territorial. Afin de répondre à ces défis, le Plan de Mobilité (PDM) de la CACPL propose un plan d'action efficace, intégrant notamment des mesures visant à limiter les déplacements pendulaires et à favoriser les modes de transports alternatifs afin d'assurer un équilibre entre habitat et emploi à l'échelle locale.

Pour répondre à ces enjeux, il est impératif de développer des politiques de logement favorisant l'accès à des logements abordables pour les travailleurs locaux, contribuant ainsi à renforcer la dynamique économique et à promouvoir une plus grande équité sociale. Dans cette optique, la Conférence Intercommunale du Logement a adopté, en 2023, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur qui intègre, depuis le 1er janvier 2024, un système de cotation de la demande de logement social, consistant à définir une série de critères d'appréciation et à leur appliquer une pondération. Parmi ces critères, figurent notamment les quatre critères cumulatifs suivants : « Travaille dans une des communes de l'EPCI - 40 points », « Travaille dans la commune - 15 points », « Habite la commune - 40 points » et « Changement du lieu de travail - 30 points ». Cet outil d'aide à la décision permet d'éclairer objectivement les décideurs sur la situation des demandeurs de logement, sans induire une désignation automatique des candidats en commission d'attribution de logement, qui reste libre de sa décision.

Cette approche s'avère d'autant plus importante au regard de la composition du parc de logements, largement constitué de résidences secondaires, constituant de fait un frein en matière de logement pour les actifs. En limitant les déplacements pendulaires, cette approche favorise également une meilleure qualité de vie, tout en dynamisant l'économie locale et en limitant l'étalement urbain.

La promotion d'une ville compacte ou à courtes distances s'inscrit dans cette démarche, favorisant une densité résidentielle élevée dans des quartiers multifonctionnels, soutenue par des solutions alternatives à l'autosolisme : modes actifs, transports en commun, covoiturage. Ce modèle urbain, en encourageant la marche, le cyclisme et une faible consommation d'énergie, contribue à réduire la pollution et à préserver les espaces naturels.



## MESURES OPERATIONNELLES

- Avoir une gestion urbaine cohérente et durable à l'échelle intercommunale
  - créer des bassins d'emploi dans les nouveaux quartiers en intégrant des locaux commerciaux et des espaces de coworking,
  - Lors des sessions de révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), inciter les communes à favoriser la diversité des logements, des commerces et des entreprises.
  - Inviter les communes à densifier le cœur de ville et limiter les locations de courte durée proches des zones de travail et des lieux de vie.
  - Développer une politique foncière, en y affectant une partie des droits de mutation, afin de maîtriser la programmation des opérations, la mixité fonctionnelle, et afin d'offrir des logements à coûts maîtrisés pour les actifs qui n'arrivent plus à se loger sur les bassins d'emploi du littoral.
  - Requalifier des zones commerciales et artisanales afin d'introduire une mixité d'usage avec du logement et de l'activité économique.
- Mettre en place un schéma d'accessibilité au territoire coordonné, comprenant
  - le développement du covoiturage en cohérence avec l'échelle territoriale de CAP AZUR,
  - la réalisation d'un schéma directeur d'itinéraires cyclables et la construction d'un réseau d'aménagements cyclables structuré en collaboration avec les territoires voisins.
  - le renforcement des zones piétonnes, des pistes cyclables et des stationnements vélos,
  - le développement des transports en commun, avec une augmentation des fréquences de desserte sur les lignes structurantes et la coordination des transports entre les agglomérations (CASA / CAPG / CACPL)
  - Le développement de la location de vélos moyenne/longue durée et du vélo en libre service (ex : service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) « Palm Vélo » accessible aux habitants et aux actifs du territoire).
- Inciter les usagers à aller vers les modes actifs et les transports en commun :
  - soutien au développement du covoiturage,
  - prise en charge d'abonnements de transport, favoriser la mise en place du Forfait Mobilité Durable dans les entreprises et les administrations
  - aide à l'achat de vélos par les communes.

Enfin, dans une perspective de sobriété et d'efficacité énergétique, la promotion du télétravail et l'aménagement des temps de travail, peuvent également contribuer à une gestion plus durable des déplacements et des activités urbaines.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	-2 ktCO <sub>2</sub> e	-7 GWh	Réduction des PM10, PM2.5, NOx
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air x Enjeu Social



## Pilotage

<p><u>Maître d'ouvrage :</u></p> <p>CACPL - DGA Développement territorial (aménagement du territoire et Habitat)</p> <p>CACPL - DGA Mobilité</p>	<p><u>Partenaires :</u></p> <p>Communes</p> <p>Entreprises (mise à disposition d'espaces vacants)</p>
--	---



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP pour développer une véritable politique foncière et maîtriser le renouvellement urbain ainsi que les prix de sortie d'une partie des logements à destination des actifs	<p><u>PDM :</u></p> <p>Schéma Accessibilité : 10 000€/an</p> <p>Schéma Directeur d'Itinéraires Cyclables : 50 K€ (études)</p> <p>Soutien Développement covoiturage : 45 K€ /an</p> <p>Coordination / Observatoire / Suivi du PDM : 50 K€ /an</p>	Veille sur les programmes d'aides (plan vélo, soutien au covoiturage notamment)



## INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs « Mobilité » (inclus dans le suivi du PDM), notamment :

- TC : évolution du temps de parcours en transports collectifs, vente de titres « Palm Liberté »
- VELO : nombre de locations VAE, suivi des aides à l'achat données par les communes, linéaire d'aménagement cyclable réalisé
- COVOITURAGE : nombre d'inscrits sur la plateforme, nombre de trajets et km réalisés



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE  
Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025  
Actions du Plan de Mobilité

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.5 FAVORISER LE CHANGEMENT DE PRATIQUE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE POUR LES HABITANTS

### Action N°28 - Évaluer l'impact climatique et environnemental du Plan de Mobilité avec les données de l'enquête EMC<sup>2</sup> pour préciser la stratégie de mise en œuvre de son plan d'action (2023-2032)



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le secteur des transports est le 1<sup>er</sup> secteur consommateur énergétique (45%) et émetteur de GES (60%). Pour répondre à ces enjeux et améliorer l'accessibilité du territoire, le Plan de Mobilité (PDM) de l'Agglomération Cannes Lérins a été adopté le 13 juillet 2023. Outil de planification à 10 ans (2023-2032) de l'organisation de la mobilité, il prend en compte l'ensemble des modes de déplacement et identifie les mesures à prendre pour répondre aux enjeux de mobilité et d'accessibilité du territoire.

Le PDM se décline au travers de 46 actions complémentaires, organisées autour de 3 axes majeurs :

- Structurer et renforcer l'accessibilité du bassin de vie,
- Développer la mobilité de proximité,
- Poursuivre la mobilité « zéro carbone » et placer les nouvelles technologies au service d'une mobilité plus durable.

Il implique une coordination entre tous les acteurs concernés pour répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en prenant en compte les enjeux de développement durable, d'attractivité et d'amélioration de la qualité de vie.

La DGA Environnement apportera un appui pour quantifier, suivre et évaluer l'impact du PDM en termes de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de qualité de l'air, notamment du fait de la mise à jour du PDM avec les données actualisées de l'enquête ménage déplacement (EMC<sup>2</sup> de 2022-2023) pilotée par le Département des Alpes-Maritimes. Il s'agira également de créer des instances (COTECH/COPIIL) communes au PDM et au PCAET afin de mettre en commun certains indicateurs.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Une analyse complémentaire du PDM est prévue en prenant en compte les résultats de l'étude EMC<sup>2</sup> 2022-2023 conduite par le Département des Alpes-Maritimes, mettant à jour les données territoriales de mobilité, notamment sur l'évolution de la part modale et la quantification des impacts environnementaux (trafic, émissions de GES, émissions de polluants, impact sur le bruit, etc.). À noter que les dernières données de mobilité du territoire datent de 2009 et nécessitent d'être réactualisées pour engager un plan d'action.

Cette étude permettra d'évaluer et - le cas échéant - d'adapter le plan d'action du PDM de Cannes Pays de Lérins structuré autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 (14 actions) - Une accessibilité performante : un levier d'attractivité du territoire

- 
- Axe 2 (16 actions) - Une mobilité courte pour tous : la mobilité au cœur de la qualité de vie des quartiers
  - Axe 3 (14 actions) - Un territoire connecté et décarboné : les nouvelles technologies au service d'une mobilité plus durable.

Une attention particulière sera apportée sur les enjeux suivants :

- Mettre en place une politique de mobilité cohérente par rapport aux enjeux de la transition écologique
- Limiter les mouvements pendulaires en renforçant les alternatives à l'autosolisme (télétravail, TC, modes actifs...)

Afin d'assurer l'articulation entre le PDM et le PCAET, les actions suivantes seront mises en place :

- Entretien annuel DGA Mobilité et DGA Environnement, complété par un groupe de travail commun aux deux démarches pour assurer la remontée d'indicateurs
- Participation de la DGA Mobilité au processus d'évaluation à mi-parcours du PCAET
- Création d'un « observatoire des mobilités » (Action F de l'Axe 3 du PDM) permettant le suivi de toutes les mobilités, le partage des données ouvertes et le suivi de la mise en œuvre du PDM destiné à accompagner la mise en œuvre des actions, à orienter les projets, à évaluer les impacts.





## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-37 ktCO <sub>2</sub> e	-137 GWh	Réduction des PM10, PM2.5, NOx	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	xAtténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	xSobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

### Partenaires :

CACPL - DGA Environnement  
Communes  
AtmoSud

### Calendrier



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Voir moyens humains PDM	Budget Global PDM Axe 1 = 103 620 000 € pour 10 ans Budget Global PDM Axe 2 = 128 370 000 € pour 10 ans Budget Global PDM Axe 3 = 67 652 000,00 € pour 10 ans	État Région et Fonds Européen Communes Département des Alpes Maritimes Programme d'aides éventuel



## INDICATEURS DE SUIVI

NB : voir révision en fonction des résultats de l'EM

PARTS MODALES	EDM 2009	HORIZON PDM
PIETONNE	34%	36%
CYCLABLE	1%	5%
TRANSPORTS COLLECTIFS	5%	7%
VOITURE	55%	47%
2 ROUES MOTORISEES	5%	5%



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

Actions du Plan de Mobilité

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.5 FAVORISER LE CHANGEMENT DE PRATIQUE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE POUR LES HABITANTS

### Action N°29 - Réaliser un schéma directeur des installations de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) en lien avec le programme WiiiZ



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La réalisation d'un Schéma Directeur des Installations de Recharge des Véhicules Électriques (SDIRVE) par la CACPL s'inscrit comme une action dans la continuité du programme « WiiiZ ». Il vise à promouvoir la transition vers des modes de transport décarbonés. En effet, malgré les efforts déployés pour encourager le report modal, l'utilisation de véhicules à motorisations alternatives, notamment les véhicules électriques, demeure essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie. L'enjeu est d'accompagner la part de véhicules électrifiés qui devrait tendre à 10% des véhicules particuliers sur la CACPL à l'horizon 2030.

Ce SDIRVE vise à orchestrer l'offre de recharge des véhicules électriques sur l'ensemble du territoire de la CACPL, en assurant une répartition cohérente de l'offre entre les différents maîtres d'ouvrage publics et privés. L'objectif est de planifier le développement sur une période de 5 ans (2024 - 2028) des infrastructures de recharge, afin de garantir une couverture optimale et assurer l'accessibilité aux utilisateurs.

Les communes de la CACPL ont, chacune pour leur territoire, défini les emplacements souhaités pour les futures IRVE selon leur caractère prioritaire. De plus, le SDIRVE vise aussi à répondre à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui indique que chaque parking de plus de 20 emplacements doit être équipé en borne de recharge (1 point de charge par tranche de 20 emplacements. 1 IRVE = 2 points de charge).

Cette approche vise à faciliter l'accès à la recharge pour les utilisateurs, tout en favorisant l'utilisation des véhicules électriques.

Le SDIRVE prend en compte la répartition des IRVE sur le domaine privé et sur le domaine public, avec une spécificité pour les bornes du réseaux WiiiZ selon un scénario de déploiement qui prend en compte les besoins de la population permanente et 30 % des besoins de la population touristique.



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Élaboration du SDIRVE
- Déploiement des points de charge électriques entre 2024 et 2028



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air		
-70 ktCO <sub>2</sub> e	-30 GWh	Réduction de NOx		
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Capture et stockage CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Jeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Transition énergétique)

### Partenaires :

Communes  
Pôle métropolitain Cap Azur  
ECAA (Estérel Côte d'Azur Agglomération)  
Enedis

### Calendrier



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.2 ETP par EPCI (CACPL, CASA, CAPG, CCAA, ECAA) + accompagnement d'un BE	100 000€ (1/5 par EPCI)	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de points de charge à déployer à court, moyen et long termes	Répartition entre maîtres d'ouvrage publics et privés sur l'installation de ces points de charge
Cartographie des points de charge à déployer	Nombre de réunions de COPIL
	Evaluation annuelle des objectifs de déploiement



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Action du Plan de Mobilité

Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.5 FAVORISER LE CHANGEMENT DE PRATIQUE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE POUR LES HABITANTS

### Action N°30 - Étudier la mise en place de zones piétonnes et de rencontre



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La mise en place de zones piétonnes et de rencontre et l'abaissement de la vitesse à 30 km/h contribue de manière significative à la prise en compte des enjeux climat-air-énergie.

Dans un premier temps, il s'agit d'encourager l'utilisation de modes de déplacement actifs tels que la marche et le vélo en rééquilibrant l'espace qui leur est dédié et celui dédié aux voitures. Cela contribue à réduire la dépendance à la voiture individuelle, principal émetteur de GES à la CACPL.

La réduction du trafic automobile entraîne également une diminution des émissions de polluants atmosphériques nocifs pour la santé humaine, tels que les particules fines, les oxydes d'azote (NOx) et les hydrocarbures. Cela réduit ainsi les risques pour la santé respiratoire et cardiovasculaire des habitants.

De plus, en développant des zones à 30 km/h, la conduite souple et moins énergivore est favorisée, générant également des économies de carburant. C'est une mesure contribuant à diminuer la consommation énergétique globale du secteur des transports.

Enfin, la création de zones piétonnes et de rencontre favorise un mode de vie plus actif et convivial, encourageant les interactions sociales. Ce sont également des espaces publics offrant davantage de sécurité. Ces aménagements contribuent à rendre les quartiers plus attractifs et à promouvoir des modes de vie durables.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Pour les communes :

- Étudier les possibilités de piétonisation de certaines zones (ex. abords des écoles, rues commerçantes)
- Étudier l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur certaines voiries communales identifiées par les communes.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES		Energie		Qualité de l'Air
	-25 ktCO <sub>2</sub> e		-60 GWh		Réduction des PM <sub>10</sub> , PM <sub>2.5</sub> , NO <sub>x</sub>
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x	Atténuation GES		Production EnR&R
					Séquestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité		x Sobriété énergétique		x Amélioration Qualité de l'Air
					x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

Communes

### Partenaires :

CACPL - DGA Développement Territorial, DGST  
Aménagements urbains et équipements publics, DGA  
Environnement (Cadre de vie pour l'impact Qualité de l'Air),  
Département des Alpes Maritimes

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
Moyens constants	500 000€ pour l'incitation et l'accompagnement des communes  10 000€ pour la réduction des vitesses (changement de panneaux etc.)	État



## INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire en zone 30/rencontre aménagé

Linéaire en zone piétonne aménagé

Aboutissement de la réalisation de l'étude de réduction de vitesse sur les grands axes.



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

Actions du Plan de Mobilité

Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.6 FAVORISER LE CHANGEMENT DE PRATIQUE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE POUR LES ACTEURS/OPÉRATEURS PRIVÉS

### Action N°31 - Accompagner la réduction des consommations énergétiques et la décarbonation de la logistique urbaine par une Charte Logistique Urbaine



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Les transports de marchandises représenteraient 40% des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports (le reste étant lié aux transports de personnes). Les préconisations issues du diagnostic du Plan de Mobilité (PDM) mettent en lumière les défis spécifiques liés à la logistique urbaine. Pour répondre à ces enjeux, il s'agit de donner une cohérence globale à la logistique, rendant ainsi son fonctionnement plus transparent et efficace dans l'espace urbain. Il est également nécessaire de consolider les flux de marchandises et d'encourager le développement des livraisons en modes doux, tels que la cyclologistique ou les véhicules à faibles émissions, pour réduire l'empreinte environnementale tout en assurant une meilleure fluidité du trafic. Parallèlement, la mise en œuvre de solutions d'optimisation adaptées à des filières et des cas spécifiques permettra de maximiser l'efficacité des processus logistiques. Enfin, la filière logistique travaillant à une réduction de son empreinte climatique, le territoire de la CACPL peut être un lieu d'expérimentation pour tester de nouvelles pratiques. Ces recommandations soulignent ainsi l'importance d'une approche intégrée et innovante pour relever les défis logistiques dans les zones urbaines.

La CACPL souhaite ainsi engager une charte avec les acteurs des transports de marchandises (Charte Logistique Urbaine) afin de créer un écosystème d'acteurs sensibilisés, informés (des aides et des moyens disponibles : formations, renouvellement de flotte de véhicules, etc.), et engagés à réduire leurs impacts environnementaux.



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Mettre en œuvre et animer une instance de concertation sur la logistique urbaine à l'échelle de la CACPL, débouchant sur la mise en place d'une Charte de la logistique urbaine.
- Simplifier et mettre en cohérence la réglementation de circulation
- Améliorer la disponibilité des aires de livraison et l'information associée, mieux connaître et organiser le stationnement
- Instaurer une stratégie de planification foncière en matière de logistique à l'échelle de la CACPL
- Faire émerger des services optimisant la desserte du centre-ville en modes doux et véhicules faiblement émissifs
- Prendre en compte les livraisons en modes doux dans les aménagements
- Améliorer le contrôle de l'utilisation des aires de livraison, pour optimiser leur usage et l'information
- Expérimenter et développer des livraisons en horaires décalés
- Penser la logistique inverse, optimiser la logistique retour
- Mieux informer les opérateurs et acteurs économiques en matière de transition énergétique



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-14 ktCO <sub>2</sub> e	-92 GWh	Réduction des PM10, PM2.5, NOx	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

### Partenaires :

CACPL - DGA Développement Territorial  
Communes  
CCI

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	30 k€/an pour l'animation de la charte d'engagement  4.33 M€ dans le cadre du PDM sur les enjeux de logistique urbaine sur 10 ans	ADEME  Région



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'espaces/places de logistique urbaine créés ou modifiés
- Nombre de projets/aménagements en faveur des modes de livraison doux
- Nombre de solutions expérimentées en matière de livraison en décalé
- Nombre d'acteurs engagés dans la charte



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Actions du Plan de Mobilité

Action Label CAE

Action en référence à une autre stratégie : PPA 06 Objectif 2025

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.6 FAVORISER LE CHANGEMENT DE PRATIQUE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE POUR LES ACTEURS/OPÉRATEURS PRIVÉS

### Action N°32 - Favoriser des liaisons maritimes plus respectueuses de l'environnement



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le tourisme maritime représente une activité prépondérante sur le territoire de la CACPL, avec la présence de 16 ports répartis sur les communes de Cannes, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer. Cette activité revêt une grande importance sur le plan économique pour la région, mais nécessite également une évolution pour répondre aux impératifs écologiques, notamment en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques, ainsi que de préservation de la biodiversité marine.

Dans cette optique, il est envisagé d'engager le dialogue avec les différents gestionnaires de navettes maritimes afin de réduire l'empreinte écologique de cette activité à l'échelle de la CACPL, et d'inciter les compagnies à des pratiques plus vertueuses.

Plusieurs leviers d'action peuvent être identifiés, parmi eux :

- La conversion des motorisations / l'utilisation de carburants alternatifs (biocarburants, hydrogène vert, navettes électriques alimentées par des batteries rechargées aux EnR...)
- L'optimisation des trajets et la gestion du trafic (itinéraires, horaires, réduction de la vitesse, éco-conduite...)
- La conception et les équipements des navettes (modèles de navettes modernes plus légères et hydrodynamiques à faible consommation énergétique, équipement de panneaux solaires...)
- La conduite respectueuse des écosystème (adopter des pratiques pour minimiser l'impact sur la faune et la flore marine, comme l'utilisation de systèmes de propulsion réduisant le bruit sous-marin, l'évitement des zones sensibles, la limitation de la vitesse, le respect des distances avec un cétacé repéré dans l'espace PELAGOS, le bannissement des ancrages sur les fonds sous-marins...)
- La sensibilisation, l'éducation, la promotion des écogestes (information des passagers, formation du personnel, réduction et tri des déchets à bord...)
- Les mesures de compensation carbone (investissement dans la reforestation...)



#### MESURES OPERATIONNELLES

Le dialogue portera sur différents types d'embarcation de transport collectif du public :

- La navette publique estivale « Esterel » de la CACPL (transport en commun nautique reliant le port de Cannes à La Figueirette, via le centre de Théoule-sur-Mer). Des réflexions seront notamment engagées sur l'intérêt (d'un point de vue environnemental) du développement des navettes maritimes à des fins de transport local, saisonnier ou permanent.



- 
- Les navettes effectuant quotidiennement la traversée entre la ville de Cannes et les îles de Lérins :

Une attention particulière sera portée sur le service de desserte des îles de Lérins, en évaluant la performance de la flotte de bateaux, la fréquence des traversées, les installations d'apontement, ainsi que la gestion des déchets à bord (incluant la mise en place de dispositifs tels que l'obligation de ramener ses déchets à terre).

Pour la traversée vers l'île Sainte Marguerite, s'agissant d'un marché de la ville de Cannes, des clauses environnementales supplémentaires pourront par exemple être intégrées dans les prochains documents de la consultation.

Pour la traversée vers l'île Saint Honorat, il s'agira d'engager le dialogue avec les compagnies réalisant la traversée.

- Les navettes touristiques privées proposant des croisières collectives au départ de Cannes (le long de la corniche d'or, vers Monaco, vers Saint Tropez, durant les événements pyrotechniques...)
- Les navettes de bateaux de croisière mouillant au large, qui permettent aux visiteurs de rejoindre le rivage (tendering).

Concernant les navires de croisière, il est à noter qu'une Charte d'engagements « pour une croisière durable en baie de Cannes » est en vigueur depuis 2019 et engage 100% des compagnies de croisière qui font escale à Cannes (toutes signataires). Des contrôles inopinés sont menés très régulièrement par l'autorité portuaire de contrôle (pour le compte de la commune). La charte porte sur quatre engagements environnementaux : La réduction des émissions polluantes dans l'air (utilisation d'un carburant à 0,1% de soufre dès l'entrée de la zone de pilotage obligatoire et pendant toute la durée de l'escale au mouillage, stricte interdiction d'incinération des déchets à bord, mise en place d'un service de tendering respectueux de l'environnement utilisant le même type de carburant), la réduction de la pollution en mer (zéro rejet d'eaux usées traitées ou non en zone de pilotage et de mouillage, zéro rejet d'eaux issues du système de lavage des fumées - scrubbers), la protection de la biodiversité (contournement des herbiers de posidonies lors des manœuvres et ancrage, respect de la zone de pilotage obligatoire et de mouillage), et la mise en oeuvre d'une démarche environnementale globalisée (incitation pour les excursions à privilégier les bus propres et à limiter les rejets d'émissions polluantes à terre).



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air		
Non quantifiable	Non quantifiable	Réduction des PM2.5, NOx, SO2		
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Capture et stockage CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	jeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

Communes littorales

CACPL - DGA Mobilité et commune de Théoule-sur-Mer  
(concernant la navette Esterel)

### Partenaires :

CACPL - DGA Environnement

Département des Alpes-Maritimes

AtmoSud



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
A définir	A définir	ADEME



## INDICATEURS DE SUIVI

- Emissions de GES du transport maritime
- Emissions de polluants atmosphériques du transport maritime
- Nombre de personnes transportées en navette maritime



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 3. Mettre en œuvre un plan énergétique territorial et responsable



Version d'octobre 2024

## 3.6 FAVORISER LE CHANGEMENT DE PRATIQUE VERS UNE MOBILITÉ DURABLE POUR LES ACTEURS/OPÉRATEURS PRIVÉS

### Action N°33 - Accompagner le secteur aéroportuaire sur les enjeux de transition écologique



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

L'aéroport de Cannes-Mandelieu, classé 13e aéroport d'affaires de France en termes de trafic aérien, joue un rôle historique dans le développement économique de l'écosystème territorial depuis plus d'un siècle. Il a largement contribué à l'installation d'entreprises aéronautiques de premier plan au niveau international. Cependant, ce secteur d'activité doit également s'engager à prendre en compte les nombreux enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux et sociétaux posés par la crise climatique. Cette démarche revêt une importance particulière pour un secteur d'activité qui est par nature très visible et souvent perçu comme réservé à une certaine élite.

L'Aéroport Cannes Mandelieu s'implique déjà dans plusieurs actions au travers notamment de sa charte d'engagements pour l'environnement (encadrement des activités de l'aéroport pour limiter les cadences, sensibilisation, information et contrôle, interdiction des avions les plus bruyants, optimisation des trajectoires, réduction de l'empreinte écologique de l'aéroport...)

Dans ce contexte, la présente action vise à accompagner l'Aéroport Cannes Mandelieu pour mieux répondre aux défis écologiques liés à ses activités.

Pour y parvenir, les scénarios d'évolution proposés par l'ADEME, le Shift Project ou négaWatt pourront servir de référence.

L'objectif est de faciliter le dialogue en consolidant la participation des acteurs publics et du secteur aéronautique à une gouvernance dédiée. Cela permettra d'accompagner les réflexions de l'aéroport, de faire remonter les besoins du territoire, d'assurer une meilleure transversalité, et de trouver ensemble des solutions innovantes pour concilier développement économique, préservation de l'environnement et réduction des émissions de GES.



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Restitution d'informations issues du Comité de Concertation Environnementale (Cocoenvi), dont les membres sont définis par arrêté préfectoral ;
- Intégration des techniciens spécialisés de la CACPL aux différents groupes de travail de l'Aéroport Cannes Mandelieu ;
- Mise en place d'une veille technologique continue ;
- Collaboration sur des projets innovants en lien avec la transition écologique.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - Direction du Cabinet

### Partenaires :

Aéroport Cannes Mandelieu  
CACPL - DGA Développement Territorial et DGA Environnement (Cadre de vie)  
CCI, Acteurs économiques associés à l'activité aéroportuaire

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,2 ETP pour la CACPL (0,1 Cabinet + 0,1 DGA DT et Environnement)	Coûts de fonctionnement	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions du groupe de travail



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.1 STRUCTURER ET PILOTER LA FEUILLE DE ROUTE DE DÉVELOPPEMENT DES ENR&R TERRITORIALES

### Action N°34 - Engager l'élaboration d'un Schéma Directeur ENR&R



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Afin de répondre à l'enjeu d'une transition énergétique plus efficace, durable et adaptée aux spécificités du territoire, une démarche territoriale de Schéma Directeur des ENR&R doit permettre de favoriser la mobilisation, la coopération et la coordination des acteurs locaux, de définir et d'adopter une vision stratégique à long terme, d'identifier les ressources locales, et de planifier la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le SDEnR intégrera également les Zones d'Accélération EnR identifiées par les communes à la demande des services de l'Etat, et constituera un outil utile pour leurs révisions futures, en apportant aux communes une ingénierie nécessaire pour bien appréhender cette actualisation.

Par ailleurs, au-delà de l'exercice de planification, il s'agit d'adopter une démarche transversale à travers une planification opérationnelle et spatialisée, d'accompagner les projets innovants de développement d'EnR, et d'apporter de l'informations nécessaires aux parties prenantes.



#### MESURES OPERATIONNELLES

L'élaboration d'un SDEnR se décompose en 4 volets :

- 1) Etat des lieux du potentiel ENR&R du territoire
- 2) Stratégie de développement des ENR&R
- 3) Plan d'action à court (2 ans), moyen (5 ans) et long (10 ans) termes
- 4) Acculturation des acteurs

Une communication via le site internet de l'agglomération pourrait être envisagée afin de diffuser l'information et les retours d'expérience de l'agglomération sur ses projets ENR.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	Adaptation Changement climatique	Pérennité GES	Production EnR&R
	Préservation santé et diversité	Sécurité énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
			Capture et stockage CO <sub>2</sub>
			Jeux Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Transition énergétique)

### Partenaires :

CACPL - DGAST Service énergie (partenaire pour les bâtiments publics), DGA Environnement (Stratégie Déchets) et DGAST Pôle Cycles de l'eau (porteur de projets EnR)

Communes,

ADEME, DREAL, Enedis, GrDF, SICTIAM, Confort Energie 06 (département 06), Département des Alpes-Maritimes via le Contrat Territorial de développement des Énergies Renouvelables (CT EnR)

Opérateurs énergétiques : développeurs, les générateurs, SEM green energy 06

Principaux Bailleurs fonciers : Aéroports, bailleurs sociaux.

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.2 ETP (en mutualisant avec l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid) + prévoir un BE	Elaboration d'un SDEnR : 60 k€ HT	Actionnariat citoyen des projets de production ENR



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets EnR déclenchés à partir du SDEnR (études d'opportunité ou faisabilité lancées)

Nombre de projets ENR réalisés

Taux de production ENR ; Taux de consommation ENR

Objectifs de production (en ratio production/conso ENR)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Programmation pluriannuelle de l'énergie, objectifs de la Stratégie régionale neutralité carbone – SRADDET

# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.1 STRUCTURER ET PILOTER LA FEUILLE DE ROUTE DE DÉVELOPPEMENT DES ENR&R TERRITORIALES

### Action N°35 - Approfondir la connaissance du gisement géothermique pour les besoins en chauffage et en refroidissement (chaud et froid)



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Une étude réalisée en 2013 par le BRGM a examiné le potentiel géothermique de la Région SUD. Les résultats de cette étude indiquent que la CACPL bénéficie d'un potentiel aquifère "très favorable" dans les alluvions de la Siagne<sup>1</sup>, situés sur les communes de Mandelieu-La Napoule (partie est) et de Cannes (partie ouest). Étant donné la densité et le gisement du territoire de la CACPL, la géothermie pourrait constituer une solution pertinente pour répondre aux besoins de chauffage, notamment dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Cependant, étant donné que la géothermie nécessite une étude approfondie au cas par cas, il serait judicieux de réaliser une étude plus poussée afin d'évaluer plus précisément le gisement et la faisabilité sur le territoire.



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Réaliser une étude sur le gisement géothermique sur les zones identifiées dans le SDEnR et zoom sur les zones à risque qui pourront accueillir ces installations (zones karstiques, zones sismiques modérées, présence de zones protégées)
  - Le cas échéant, structurer la filière géothermie sur le territoire
- Favoriser le développement d'une filière coopérative sur géothermie / chaleur, et le tiers-investissement citoyen
- Partager et centraliser les informations et études existantes : cartes BRGM, Géoportail zones accélération ENR

<sup>1</sup> Page 38 du rapport Moulin M., avec la coll. de Bauer-Cauneille H., Faure M., Percheval J. & Lyant V. (2013) Etude des potentialités géothermiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Atlas Géothermique et évaluation du potentiel géothermique mobilisable. Rapport final. BRGM/RP- 62255 -FR, 96 p., 43 ill., 5 ann., 1 CD, disponible sur : <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-62255-FR.pdf>



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	-40 kTCO2e	+200 GWh en 2030 (contre 0 GWh en 2012)	Non quantifiable
Enjeu	Atténuation Changement climatique	Pérennité GES	Production EnR&R
	Préservation santé et diversité	Sécurité énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
			Capture et stockage CO <sub>2</sub>
			Jeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Transition énergétique)

### Partenaires :

CACPL - DGA Dev. Territorial et DGAST Pôle Cycles de l'eau (porteur de projets EnR)

### Communes

CCI/CMA pour créer un réseau d'artisans et d'entreprises du territoire  
Université NCA pour faire émerger une filière de formation ; IMREDD ;  
Aménageurs / promoteurs

Energie partagée ; Enercoop ; SCIC existantes (PEP2A)

BRGM, ADEME, Région, Département des Alpes-Maritimes via le Contrat Territorial de développement des Énergies Renouvelables (CT EnR)

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP + prévoir un BE	200 000€	Fort potentiel financement FEDER



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'artisans ;

- Nombre de projets privés (Rex) ;

- Nombre de projets publiés ;

- Seuil de rentabilité, taille du projet ;

- Typologie d'installation de géothermie nappe / classique



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE



# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.1 STRUCTURER ET PILOTER LA FEUILLE DE ROUTE DE DÉVELOPPEMENT DES ENR&R TERRITORIALES

### Action N°36 - Élaborer un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur et de Froid



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La loi Énergie Climat (2019) a renforcé l'obligation d'élaborer un Schéma Directeur pour tout réseau de chaleur et de froid publics : ceux-ci devront désormais réaliser un schéma directeur cinq ans après leur mise en service, à mettre à jour tous les dix ans.

Au-delà de cette obligation réglementaire, qui ne concerne pas encore la CACPL au moment de l'arrêt du présent PCAET (le réseau de chaleur sur thalassothermie sera mis en service en 2025 et le réseau de chaleur Frayère en 2026), compte-tenu des projets en cours ou en réflexion (Aquaviva, Thalassothermie à Théoule), il est indispensable de réfléchir au développement global des réseaux de chaleur et de froid à l'échelle de l'agglomération et de le planifier, ce que permet la démarche de schéma directeur.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Engager l'élaboration d'un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur urbains (SDRCu), en s'appuyant sur le cahier des charges type d'AMORCE, pour partager la vision prospective et opérationnelle à court, moyen et longs termes de développement des réseaux de chaleur et de froid.

Ce SDRCu établira le potentiel de développement / renforcement des réseaux de chaleur et de froid, en particulier sur les points suivants :

- Identification du foncier difficilement valorisable (zone rouge PPR, ...)
- Identification des clients à raccorder : zones urbaines denses pour atteindre le taux de couverture de 10% des besoins résidentiels et tertiaires
- Mix énergétique à valoriser pour respecter les objectifs de 75% d'EnR&R
- Planifier le déploiement des réseaux avec les aménagements voiries (anticiper)
- Développer la géothermie dans les nouveaux programmes immobiliers de rénovation urbaine



CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	× Production EnR&R
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
			Séquestration CO <sub>2</sub>
			Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Transition Energétique)

### Partenaires :

CACPL - DGA Environnement (Stratégie déchets - traitement), DGAST Cycles de l'Eau et DGA Développement Territorial (Aménagement)

Communes

Promoteurs immobiliers

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.2 ETP (en mutualisant avec l'élaboration du SDEnR) + prévoir un BE	Elaboration d'un SD Réseau de Chaleur et de Froid : 60 k€HT	Région Sud, Conseil Départemental 06, ADEME Régional



## INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur Label CAE :

24.a - Production de chaleur/froid renouvelable (MWh)

25.a - Production d'électricité renouvelable (MWh)

27 - Mix énergétique proposé par les régies et SEM fournisseur d'électricité (%)

Nombre de projets déclenchés à partir du SDRCu (études d'opportunité ou faisabilité lancées)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action Label CAE

# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.2 DÉVELOPPER DES PROJETS ENR&R SUR LE TERRITOIRE

### Action N°37 - Développer les projets de la filière photovoltaïque



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La production d'électricité photovoltaïque sur la CACPL s'élevait à 4 GWh jusqu'en 2021, avec une puissance installée de 137 kW. Or, le potentiel estimé est bien plus élevé, atteignant 176 GWh, notamment grâce à l'utilisation des ombrières de parking et des toitures (cf. diagnostic PCAET).

Par ailleurs, les lois « Transition énergétique pour la croissance verte » (2015) et d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (2023) ont établi de nouvelles obligations échelonnées pour les maîtres d'ouvrages, en termes de solarisation des toitures de bâtiments tertiaires et industriels, neufs et existants, et des parkings. Ainsi, les toits des bâtiments de plus de 500 m<sup>2</sup> et les parkings de plus de 1 500 m<sup>2</sup> devront notamment être équipés de panneaux photovoltaïques pour satisfaire aux exigences de ces lois. Ces obligations réglementaires, couplées avec les opportunités offertes par les montages en autoconsommation individuelle et/ou collective des centrales photovoltaïques laissent entrevoir une massification des projets photovoltaïques sur le territoire de la CACPL, qui a un important gisement (78 GWh en ombrières de parking et 94 GWh en toiture).

Cette action s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, publics comme privés, pour développer les projets sur leur patrimoine foncier et bâti, actuel et futur.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Cette action se décompose en plusieurs volets :

Volet collectivités (Région, Département, CACPL & Communes) :

- Développer les projets d'équipements de bâtiments publics, comme par exemple le projet d'autoconsommation collective sur Cannes (2 bâtiments producteurs dont le groupe scolaire quartier Ranguin bénéficiant à 5 bâtiments consommateurs, et 3 bâtiments producteurs sur la Bocca Centre dont école et crèche, bénéficiant à 12 autres bâtiments consommateurs dans un rayon de 2km.), l'équipement des serres municipales pour une production de 30 MWh, ou encore à Mandelieu, l'équipement de la STEP Aquaviva (sur 1096 m<sup>2</sup> de toiture pour une production de 320 MWh).
- Dans le cadre des obligations du décret tertiaire, recenser les opportunités de développement d'installations photovoltaïques (PV) en toitures et en ombrières (et utiliser cet outil pour faire le lien avec l'action n°25 « Accompagner les communes et les entreprises dans le décret tertiaire ») : cf. projets d'autoconsommation collective portés par la Ville de Cannes,
- S'appuyer sur le Schéma Directeur des EnR (cf. action PCAET afférente) et l'étude du potentiel solaire portés par la CACPL pour que chaque Maître d'ouvrage établisse sa feuille de route de solarisation de son patrimoine, en lien avec les différents acteurs du territoire,
- étudier les différents types de montages / financements possibles en lien avec les développeurs du territoire :

- 
- vente totale, autoconsommation individuelle, autoconsommation collective
  - régie, création de SPV, AMI, AMI à destination des développeurs privés, conventionnement avec la SEM Green Energy 06
  - Etudier l'opportunité de mettre à disposition les toitures de bâtiments publics pour favoriser des Centrales citoyennes (ex. avec PEP2A)

Volet Maîtres d'Ouvrage privés :

- Dans le cadre des obligations du décret tertiaire, recenser les opportunités de développement d'installations photovoltaïques (PV) en toitures et en ombrières,
- S'appuyer sur le Schéma Directeur des EnR (cf. action afférente) pour que chaque Maître d'ouvrage établisse sa feuille de route de solarisation de son patrimoine, en lien avec les différents acteurs du territoire,
- Etudier les différents types de montages / financement possibles en lien avec les développeurs du territoire :
  - vente totale, autoconsommation individuelle, autoconsommation collective



CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air		
-2 ktCO <sub>2</sub> e	+89 GWh en 2030 (contre 0 GWh en 2012)	Non quantifiable		
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	× Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Transition énergétique - rôle d'accompagnateur et de facilitateur par le portage de l'étude du potentiel solaire en 2024-2025)

Communes (en supervision de l'avancement des projets)

### Partenaires :

CACPL - DGST (service énergie - partenaire pour les bâtiments publics)  
Maîtres d'ouvrages de bâtiments publics (Etat, Région, Département, Communes) et privés (Bailleurs, foncières, entreprises...)

DREAL, DDTM 06, ADEME,  
SEM Green Energy 06, PEP2A, Enedis, SICTIAM, Capenergies

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
CACPL : 0,2 ETP Communes et bailleurs : 1 ETP	150 000 € : étude du potentiel solaire du territoire de la CACPL  7,1 M€ sur les bâtiments communaux de la ville de Cannes (serres municipales en 2024, projet d'autoconsommation collective Bocca Nord et Centre pour une livraison prévue en 2025 et 2026...)  410 000 € HT sur le projet d'installation de panneaux PV sur la STEP Aquaviva à Mandelieu (livraison prévue en 2025)	Etat, Région (plan solaire)



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bâtiments équipés de PV

Ombrières parkings

Nombre de projets déclenchés à partir de l'étude du potentiel solaire du territoire de la CACPL (études d'opportunité ou faisabilité lancées)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.2 DÉVELOPPER DES PROJETS ENR&R SUR LE TERRITOIRE

### Action N°38 - Développer les projets de solaire thermique



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le territoire de la CACPL compte environ 4 500 équivalent logements équipés d'un chauffe-eau solaire en 2021. Le potentiel de développement de cette filière EnR, simple et facile, est important en particulier sur le parc de résidences principales du territoire et de certains bâtiments tertiaires où les besoins en eau chaude sanitaire le justifient (hôtellerie, résidences médicales...). Compte-tenu des conditions d'ensoleillement très favorables dont bénéficient le territoire, il est souhaité que cette filière soit développée dans le cadre de la stratégie énergie-climat de la CACPL pour atteindre l'équivalent de 13 500 logements alimentés par une installation de solaire thermique à l'horizon 2030.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Volet collectivités (CACPL & Communes) :

- S'appuyer sur le Schéma Directeur des EnR (cf. action afférente) et l'étude du potentiel solaire du territoire de la CACPL pour identifier les opportunités de développement des EnR, en ciblant prioritairement les bailleurs sociaux et les grands complexes hôteliers ;
- Sensibiliser, informer les Maîtres d'Ouvrage sur les opportunités techniques et financières de recours à cette filière EnR ;
- En lien avec le SDEnR, mobiliser des leviers d'actions réglementaires (PLU, PLH), fiscales (déductions taxes foncières), financières (primes à l'installation...) et techniques (accompagnement à la faisabilité) pour favoriser la massification du solaire thermique.

Volet Bailleurs et Maîtres d'Ouvrages privés :

- S'appuyer sur le Schéma Directeur des EnR (cf. action afférente) et l'étude du potentiel solaire du territoire de la CACPL pour que chaque Maître d'ouvrage établisse sa feuille de route de solarisation de son patrimoine, en lien avec les différents acteurs du territoire ;
- Favoriser le recours au solaire thermique pour répondre aux besoins d'eau chaude sanitaire, pour améliorer la performance énergétique, écologique et économique de votre patrimoine ;
- S'appuyer sur les dispositifs d'aides nationales (CEE, ADEME) et locales (CACPL, communes) pour financer les travaux.



CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air
-5.8 ktCO <sub>2</sub> e	+35 GWh en 2030 (contre 0 GWh en 2012)	Non quantifiable

Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique		Amélioration Qualité de l'Air



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement Déchets Energie (Transition énergétique - pour la supervision du déploiement de cette EnR)

### Partenaires :

CACPL - DGST (service énergie - partenaire pour les bâtiments publics)

Maîtres d'ouvrages de bâtiments publics (CACPL, Communes) et privés (Bailleurs, foncières, entreprises...)



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP	Coûts de fonctionnement	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de logements équipés en chauffe-eau solaire



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.2 DÉVELOPPER DES PROJETS ENR&R SUR LE TERRITOIRE

### Action N°39 - Poursuivre le développement des projets de réseaux de chaleur et de froid



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le développement de réseaux de chaleur et de froid urbains représente un enjeu majeur de transition énergétique, participant également à l'atténuation du changement climatique et à la diminution de la pollution atmosphérique. En effet, par exemple, pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), les consommations énergétiques pour les besoins en chaud et en froid (bâtiment résidentiel et tertiaire) représentent environ un tiers des consommations énergétiques totales du territoire (900 GWh de chaleur et 100 GWh de froid – données 2021). De plus, les moyens employés communément pour la régulation du confort thermique intérieur, s'avèrent très souvent émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, fonctionnant au fioul, au gaz, à l'électricité carbonée, ou à partir de combustion domestique.

Face à ce constat, plusieurs projets de réseau de chaleur et de froid sont à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de chauffage et rafraîchissement (confort d'été) de nombreux logements ou surfaces tertiaires, en utilisant une ressource énergétique renouvelable ou « de récupération ».

Ce mode de distribution s'avère particulièrement pertinent dans une zone densément peuplée (telle que, par exemple, la C.A.C.P.L, qui compte 1665 hab/km<sup>2</sup>).

Différentes technologies et sources de production peuvent être envisagées pour alimenter ces réseaux, en exploitant les ressources présentes sur le territoire, et notamment :

La thalassothermie, qui exploite les calories et les frigories de la mer ;

- La combustion biomasse, qui exploite l'énergie calorifique du bois
- La récupération des calories des réseaux d'eaux usées ;
- La valorisation énergétique des déchets par combustion.

Le territoire de la CACPL est actuellement engagé dans de nombreux projets de réseau de chaleur et de froid. Ces projets concernent notamment les quartiers de la Frayère, Bastide Rouge, Roubine, ainsi que la mise en place d'un réseau de chaleur/froid alimenté par les calories générées par les eaux usées, et une centrale de thalassothermie sur la Croisette à Cannes.

Les objectifs sont les suivants :

- Maximiser le taux de production d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur/froid
- Optimiser la couverture des besoins en chaleur/froid par ces réseaux (d'initiative publique comme privée), à la fois dans les secteurs résidentiel et tertiaire.
- Augmenter la part d'énergies renouvelables afin de diminuer les émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques dues à d'autres types de moyens de chauffage/rafraîchissement (fioul, gaz, électricité carbonée, combustion domestique...)
- Participer à la mise en conformité des bâtiments au décret tertiaire (réduction des consommations grâce au raccordement à un Réseau de Chaleur Urbain / Froid (RCU/F) comptabilisés dans l'effort d'économies d'énergie à horizon 2030, 2040 et 2050)





## MESURES OPERATIONNELLES

En lien avec le Schéma Directeur des Réseaux de chaleur et de froid, cette action porte sur :

1) La réalisation des projets de Réseaux de chaleur engagés, à savoir :

- Déploiement et raccordement du réseau de chaleur Thalassothermie sur la Croisette à Cannes ;
- Déploiement du réseau de chaleur de la Frayère à Cannes, alimenté par une chaufferie biomasse ;
- Déploiement du réseau de chaleur alimenté par la récupération de chaleur des eaux usées de la STEP Aquaviva à Mandelieu-La Napoule (à proximité de l'aéroport).

2) La réalisation d'études de faisabilité pour d'autres projets de réseaux de chaleur :

- Création d'un réseau de chaleur par thalassothermie sur la commune de Théoule-sur-Mer ;
- Développement et connexion du réseau de chaleur biomasse de la Frayère avec le réseau privé « Val de Ranguin » alimenté par une chaufferie bois ;
- Développement d'un nouveau réseau de chaleur alimenté par la future Centrale de Production d'Energie (CPE) à Cannes et Mandelieu-La Napoule (cf.action n°51 « Organiser et optimiser le traitement des déchets du territoire »)



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

GES	Energie	Qualité de l'Air		
-10 ktCO <sub>2</sub> e	+ 129 en GWh (contre 11 GWh en 2012)	Non quantifiable		
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Transition énergétique) : réseau de chaleur Frayère à Cannes

CACPL - DGAST Cycles de l'Eau : réseau de chaleur Thalassothermie sur la Croisette à Cannes, réseau de chaleur alimenté par la récupération de chaleur des eaux usées de la STEP Aquaviva, réseau de chaleur par thalassothermie sur la commune de Théoule-sur-Mer

CACPL - DGA Environnement (Stratégie déchets) : réseau de chaleur alimenté par la future Centrale de Production d'Énergie (CPE)

### Partenaires :

CACPL - DGS (projets stratégiques)

Communes,

Promoteurs immobiliers

OPH Cannes Lérins et Dalkia (exploitation du réseau privé « Val de Ranguin »)

Engie Solutions (exploitant du réseau thalassothermie sur la Croisette)

Idex Territoires (exploitant du réseau Frayère)



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,5 ETP/projet	60 k€/étude de faisabilité	ADEME, Région, département 06, FEDER



## INDICATEURS DE SUIVI

Données ATMO ; consommations / électricité gaz



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.2 DÉVELOPPER DES PROJETS ENR&R SUR LE TERRITOIRE

### Action N°40 - Développer les projets de méthanisation et la gazéification des boues de STEP sur le territoire de la CACPL



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène contrairement au compostage (qui est une réaction à l'air libre). Cette dégradation provoque :

- du digestat, qui est un produit humide riche en matière organique, réutilisé pour nourrir naturellement le sol,
- du biogaz, principalement composé de méthane, qui une fois nettoyé peut être :
  - soit réinjecté dans le réseau de gaz (c'est la même molécule que le gaz naturel, mais d'origine renouvelable et pas fossile),
  - soit directement utilisé comme "carburant" pour les véhicules roulant au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV),
  - soit converti sous forme d'électricité (par cogénération) pour être injecté au réseau de distribution électrique, autoconsommé sur place ou à proximité.

La CACPL dispose d'un potentiel non négligeable en méthanisation (24 GWh) qui présente l'avantage d'être une énergie renouvelable "multi-usage" (chaleur, électricité, mobilité) et stockable.

Cette action vise à développer les projets de méthanisation / production de Biogaz sur le territoire de l'Agglomération, dont :

**Le projet de valorisation des boues de la Station d'EPuration (STEP) Aquaviva :** La station d'épuration AQUAVIVA appartenant à la CACPL, traite aujourd'hui environ 14 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées par an et produit 3 200 tonnes de boues par an, issues du traitement biologique des eaux usées. D'après l'étude de faisabilité réalisée en juillet 2022, la production potentielle de biométhane annuelle est de 500 000 Nm<sup>3</sup> permettant de générer 5 600 MWh d'énergie valorisée.

Dans une logique d'optimisation de la production énergétique et de la réduction des déchets, l'Agglomération mène une réflexion sur la technologie innovante de gazéification de déchets organiques. La gazéification hydrothermale, est un procédé de conversion thermo-chimique à haute température et haute pression, qui exploite les propriétés de l'eau en conditions supercritiques. Cette technologie émergente, gagne progressivement en maturité avec des projets de démonstrateurs industriels prévus en France pour 2025.

La filière innovante de gazéification hydrothermale permettrait pour l'Agglomération de :

- Valoriser sous forme de gaz renouvelable, le digestat de méthanisation, déchets liquides riches en matière organique ;
- Récupérer les sels minéraux valorisables ;
- Éliminer des bactéries, virus et pathogènes ;
- Réduire le volume de déchets ultimes.

---

Il s'agira d'évaluer les opportunités techniques, économiques et réglementaires vis-à-vis de cette technologie, pour l'avenir de la filière boue de la STEP Aquaviva.

- **Le projet de création d'une unité de valorisation des déchets organiques** : Il s'agira de profiter de la mise en place du tri à la source des biodéchets à partir de 2024, pour les ménages, collectivités, administrations et entreprises, pour structurer et optimiser leur filière de traitement et engager la production de biogaz.



## MESURES OPERATIONNELLES

Les principales mesures opérationnelles de cette action sont :

- Pour le projet de valorisation des boues de la STEP Aquaviva (en cours):
  - Etude de faisabilité sur la méthanisation et la gazéification des boues sur la STEP d'AQUAVIVA ;
  - Etude de faisabilité technico-économique de la filière innovante de gazéification hydrothermale ;
  - Sensibilisation du grand public pour faire connaître les potentiels des gaz verts ;
  - Etude de maîtrise d'œuvre dans la création des filières de production de biogaz ;
  - Réalisation des travaux pour mettre en œuvre la méthanisation et la gazéification ;
  - Réalisation des études de revalorisation des boues produites ;
  - Utilisation des biogazs ;
- En lien avec le tri à la source des biodéchets :
  - Réaliser une étude spécifique de valorisation des biodéchets (ménages, administrations, collectivités, professionnels, restauration, tourisme, agriculteurs...) pour alimenter une ou plusieurs unités de méthanisation à créer sur le territoire. Articuler cette étude avec la stratégie de déploiement de solution de compostage (en lien avec l'action PCAET n°49 « Favoriser la collecte des biodéchets, le compostage collectif et individuel »).
  - Valoriser / encourager la consommation de gaz verts mobilités lourdes chauffage usagers



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	-36 ktCO <sub>2</sub> e	+17.9 GWh en 2030 (contre 0 GWh en 2012)	Non quantifiable
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGAST Cycles de l'Eau - Boues de la STEP  
CACPL - DGA Environnement, Déchets, Energie -  
Biodéchets

### Partenaires :

CACPL - DGS (projets stratégiques)  
Département des Alpes-Maritimes (SEM Green Energy 06)  
GRDF

### Calendrier



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
<p><u>Station de méthanisation boues de la STEP</u> : 1 ETP pour la création d'une station de méthanisation + 0.1 ETP pour le suivi de l'étude gazéification hydrothermale</p> <p><u>Biodéchets</u> : 0.5 ETP</p>	<p><u>Station de méthanisation boues de la STEP</u> : 20 millions d'euros pour créer la station de méthanisation</p> <p>Réalisation de l'étude de faisabilité technico-économique Gazéification Hydrothermale (GHT) : 50 000 €HT (Reste à charge CACPL 10 000 €HT).</p> <p>Biodéchets : A définir selon capacités</p>	<p>Département des Alpes-Maritimes Région Fonds européen Oser (fonds de soutien aux énergies renouvelables) ADEME Banque des territoires / SEM Green Energy / GRDF pour la partie Gazéification</p>



## INDICATEURS DE SUIVI

- Production de méthane (volume) ;
- Recette perçue;
- Volumes de boues à valoriser vers le compostage, la cimenterie ;
- Avancement de l'étude de Gazéification hydrothermale



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.2 DÉVELOPPER DES PROJETS ENR&R SUR LE TERRITOIRE

### Action N°41 - Poursuivre la production d'hydroélectricité



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Actuellement, la CACPL ne dispose d'aucune production d'hydroélectricité, contrairement au SICASIL qui en possède 5 sur les canaux d'alimentation en eau potable de la Siagne et du Loup. Or, il existe des zones potentielles pour l'implantation de petites centrales hydroélectriques, notamment au niveau du barrage des Moines. Le site de l'Ecluse, près de Pégomas a été identifié comme favorable à l'installation d'une petite centrale.

Cependant, il est nécessaire d'effectuer une étude approfondie afin d'évaluer la faisabilité de tels projets tout en veillant au respect des milieux environnants. Cette étude permettra de déterminer le gain potentiel en production d'électricité, la faisabilité technique, et les impacts potentiels sur l'environnement, afin de garantir une mise en œuvre conforme à la législation en vigueur. Au regard des conclusions de l'étude de faisabilité, des études de maîtrise d'œuvre pourront être engagées préalablement aux travaux.

Les aléas climatiques sont à considérer également, car les enjeux de réchauffement et de sécheresse pourraient impacter la ressource en eau, et donc la rentabilité à moyen terme de nouvelles installations hydroélectriques.



#### MESURES OPERATIONNELLES

- réalisation de l'étude de faisabilité ;
- réalisation des études de maîtrise d'œuvre, études environnementales et réglementaires ;
- Mise en œuvre du projet de production d'hydroélectricité du site de l'Ecluse, près de PEGOMAS, sous réserve de confirmation par l'étude de faisabilité (en cours)
- réalisation des travaux pour implanter des stations de production hydroélectrique.



CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	-30 tCO2e	+0.7 GWh en 2030 (contre 0 GWh en 2012)	Non quantifiable	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	x Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGAST Cycles de l'Eau

### Partenaires :

Département (SEM Green Energy 06)

Région

SICASIL

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1/2 ETP	65 000 € HT pour l'étude de faisabilité	Région, Département des Alpes-Maritimes, Fonds européen, ADEME



## INDICATEURS DE SUIVI

Production d'énergie issue d'installation hydroélectrique (kWh)

Taux d'avancement des différentes études et des travaux afférents ;



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 4. Développer les énergies renouvelables et de récupération locales



Version d'octobre 2024

## 4.3 DÉVELOPPER LES NOUVELLES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES

### Action N°42 - Développer l'hydrogène comme vecteur énergétique



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

L'hydrogène offre une solution de stockage de l'énergie à grande échelle. Il peut être produit lorsque l'offre d'énergie renouvelable dépasse la demande, puis stocké pour une utilisation ultérieure lorsque la demande est plus élevée que la production. Cela permet d'atténuer les problèmes de variabilité et d'intermittence des sources d'énergies renouvelables, contribuant ainsi à la stabilité du réseau électrique.

L'avantage de cette forme de stockage est d'être utilisable dans une large gamme de secteurs énergétiques, tels que la mobilité lourde (poids lourds, transports en commun) et dans l'industrie (production d'ammoniac, la métallurgie et la fabrication de produits chimiques). Son utilisation permet de diversifier les sources d'énergie et de réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Cela contribue ainsi à renforcer l'autonomie énergétique d'un territoire.

La CACPL a inscrit la filière hydrogène vert dans son projet de territoire et recense plusieurs projets pour la développer .



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Achat de 41 autobus Palm Bus roulant à l'hydrogène
- Implantation d'une station de production et de distribution d'hydrogène renouvelable sur le dépôt Palm Bus à Cannes La Bocca afin d'alimenter les bus de l'Agglomération
- Station fonctionnant par électrolyse de l'eau et d'une puissance de 2MW, qui aura une capacité totale de distribution d'hydrogène de 800 kg/jour
- Permettre de maîtriser et de sécuriser l'approvisionnement énergétique de la CACPL et, ainsi, de renforcer l'autonomie du territoire en la matière.





## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)



GES	Energie	Qualité de l'Air		
-5 000 tCOe	0 GWh	Réduction des PM10, PM2.5, NOx		
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	× Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Mobilité

Partenaires :

H2 Bus : HYNAMICS / SEM Green Energy 06 / Caisse des Dépôts / Pearl et Efficacy

## Calendrier

2024	2025	2026	2027	2028	2029
Début des travaux de la station H2	Début de production et d'alimentation des bus H2				



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	51.1 M€ (dont 14,5 M€ d'investissement pour la création de la station de production, porté par la société de projet « Cannes Lérins H2 », et subventionné à hauteur de 58%)	CACPL / Région / Département / ADEME / Union Européenne



## INDICATEURS DE SUIVI

Émissions de GES évitées

Nombre bus à hydrogène acquis chaque année



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Actions du Plan de Mobilité

Contrat de Relance et de Transition Écologique + Contrat Horizon 2026

# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.1 ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT ET LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### Action N°43 - Développer une offre de formations et accompagner la reconversion professionnelle



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le défi de la transition écologique nécessite de mobiliser des compétences et une force vive importantes pour répondre à l'ensemble des enjeux. Développer une offre de formations et accompagner la reconversion professionnelle permet de répondre aux besoins du marché du travail, de favoriser la création d'emplois verts, de renforcer les compétences liées à la durabilité, d'encourager l'innovation et la créativité, et de sensibiliser et mobiliser la société. C'est un investissement essentiel pour assurer une transition écologique réussie et durable.

- Les filières à développer suivantes ont été identifiées sur le territoire : la rénovation énergétique des bâtiments
- la construction des bâtiments de demain avec les technologies low-tech,
- l'installation et la maintenance de panneaux photovoltaïques,
- la réparation de vélo, etc.
- l'agroforesterie



#### MESURES OPERATIONNELLES

Pour ce faire les mesures opérationnelles prévues sont :

- la mise en place d'un dispositif type DoRéMI pour la formation et l'accompagnement des artisans pouvant intervenir dans des opérations de rénovation groupées avec d'autres artisans
- la sensibilisation des entreprises
- des actions de communication, stages, immersion, réseaux, animations, événements sur l'orientation à destination des lycéens et lycéennes
- un travail avec Pôle emploi pour mieux connaître les compétences et des besoins (profil) sur le territoire
- un travail avec les acteurs de l'insertion
- la promotion des labels et certifications existants
- la valorisation des entreprises qui présentent des actions environnementales et recrutent



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation x Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air xjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - Service (Emploi et formation)

### Partenaires :

Organisations professionnelles, Chambres consulaires (CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)...)

Association Energie partagée (qui pilote le dispositif Doremi)

Universités, Centres de formation (lycées, etc.)

France Travail, Mission locale, Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	100 000€/an (actions de sensibilisation / communication...)	



## INDICATEURS DE SUIVI

– Nombre d'entreprises sensibilisées

– Nombre d'actions de communication



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.1 ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT ET LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### Action N°44 - Porter l'innovation et l'expérimentation à travers le soutien aux filières d'excellence du territoire



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le territoire de la CACPL est riche d'une activité économique dynamique avec près de 17 zones d'activités, 26 000 entreprises et 60 000 salariés.

Pour participer à l'attractivité du territoire, l'agglomération a notamment identifié 5 filières : l'image, le nautisme, le spatial, l'évènementiel, l'agritech et la silver economy. Autant de secteurs qui ont l'opportunité d'innover pour réduire leurs impacts écologiques et s'adapter face aux transitions futures. Pour cela, il s'agit de développer de nouvelles pratiques et de nouveaux produits et services.

Le soutien à la recherche et au développement, l'implantation d'entreprises innovantes et engagées dans la transition écologique participent au rayonnement du territoire en tant que pôle d'innovation et d'excellence sur les enjeux d'actualité.

La ville de Cannes est d'ores-et-déjà un interlocuteur privilégié des universitaires.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Pour ce faire, il s'agira de :

- créer et maintenir le liens avec les universitaires du territoire et de la région
- mettre en lien des universitaires et des acteurs économiques pour des réponses communes à des appels à projet ou des projets européens sur l'innovation présentant une dimension écologique.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation x Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

Communes volontaires (notamment Ville de Cannes)

### Partenaires :

CACPL - DGA Développement Territorial (coordination)

CACPL - DGS et Cabinet/Com

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.1 ETP	Coûts de fonctionnement	



## INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements/rencontres/séances de travail organisés



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.1 ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT ET LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### Action N°45 - Créer un écosystème d'acteurs pour favoriser l'économie circulaire du bassin de vie



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

L'économie circulaire repose sur la valorisation et la réutilisation des ressources existantes. En rassemblant les différents acteurs du territoire tels que les entreprises, les collectivités locales, les associations, les citoyens et les institutions, elle favorise la collaboration et la synergie entre les parties prenantes pour atteindre des objectifs communs.

Pour renforcer cette coopération, il est essentiel de créer des espaces où les acteurs d'un écosystème peuvent partager leurs compétences complémentaires. Ces compétences couvrent divers domaines de l'économie circulaire, tels que la collecte et le tri des déchets, la réutilisation et la réparation, ainsi que la valorisation des matériaux. En travaillant ensemble, ces acteurs peuvent mutualiser leur expertise pour développer des solutions plus efficaces et innovantes.

Les avantages de l'économie circulaire sont multiples. En réduisant les déchets et en maximisant l'utilisation des ressources, elle permet de réintégrer les matériaux et produits en fin de vie dans le cycle de production, diminuant ainsi la pression sur les ressources naturelles. Cette approche stimule également l'innovation, crée des emplois locaux et réduit l'empreinte carbone. De plus, en transformant les déchets en ressources précieuses, elle offre des opportunités économiques significatives, soutenant la croissance durable et résiliente des entreprises et des communautés. Globalement, cela contribue également à améliorer l'efficacité énergétique des acteurs économiques, ce qui représenterait près de 20% d'économies d'énergie.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Les actions opérationnelles à mettre en place sont :

##### À destination des particuliers et du tissu associatif :

- Créer une ressourcerie sur le territoire en lien avec les associations de récupération et les ressourceries voisines (Actes Ressources à Nice, les Fées Contraires à Grasse) ;
- Créer et entretenir des dynamiques de quartier pour regrouper des acteurs et mutualiser les moyens (associations, conseils de quartier) en vue de favoriser le prêt et la réutilisation.

##### À destination des entreprises et des professionnels :

- Réaliser une analyse de flux matière dans les processus des entreprises au sein des ZAE (zones d'activité économique) du territoire débouchant sur l'étude du potentiel de réutilisation des produits considérés comme déchets par certains acteurs tandis qu'ils pourraient intéresser d'autres entreprises locales ;

- 
- Initier une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) - Synergies Interentreprises pour faciliter l'échange de ressources entre entreprises afin de réduire les quantités jetées ;
  - Déployer la redevance spéciale pour les professionnels sur tout le territoire communautaire et accompagner les entreprises au changement de pratiques ;
  - Favoriser le réemploi et la réutilisation entre les acteurs économiques : sensibiliser les entreprises de l'évènementiel et les restaurateurs de vente à emporter aux enjeux du réemploi et de la réutilisation ;
  - Identifier les vecteurs de redistribution de la production alimentaire (en lien avec l'action n°19 « Soutenir le développement d'une agriculture en faveur d'une alimentation durable et locale avec le PAT »).
  - Valoriser les entreprises qui ont des bonnes pratiques (ex. label éco défis, imprim'vert, etc.)
  - Mettre en place des boîtes à dons en milieu professionnel : dans les entreprises, dans les collectivités, sur les chantiers, pour les salariés.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	- 10ktCO2e	-98 GWh	Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	x Production EnR&R
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
			Séquestration CO <sub>2</sub>
			x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement Energie Déchets (pour la création d'une ressourcerie et l'accompagnement des entreprises à une meilleure gestion de leurs déchets)

CACPL - DGA Développement Territorial (pour l'analyse de flux matière dans les processus des entreprises au sein des ZAE et leur potentiel de réemploi + la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale + la redistribution alimentaire dans le cadre du PAT)

### Partenaires :

Communes  
Le Conseil de Développement Local  
CCI, CMA  
ADEME  
Entreprises, Restaurateurs, Entreprises Agricoles  
Acteurs gestions biodéchets, Sociétés de jardins et espaces verts  
Associations, Syndicats des hôteliers et restaurateurs, Bailleurs sociaux

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP	Investissement estimé pour la Ressourcerie : entre 500 000 et 1 000 000 €  Coût de fonctionnement estimé : 200 000€ /an	Etat, Région, ADEME



## INDICATEURS DE SUIVI

Quantité détournée de biodéchets

Taux de redistribution / surface agricole mobilisée

Réduction des consommations d'énergie des secteurs industries et tertiaires



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action en lien avec le PLPDMA CACPL



# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.1 ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT ET LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### Action N°46 - Limiter l'empreinte environnementale du numérique



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Réduire l'empreinte environnementale du numérique est crucial pour atténuer les impacts environnementaux négatifs associés à cette industrie en croissance exponentielle. Le secteur du numérique représenterait 12% de la consommation d'électricité en France et pourrait atteindre 15% d'ici 2030 (source : Ministère de la Transition Ecologique). Les data centers, les infrastructures réseau, les appareils électroniques et les processus de traitement des données requièrent une quantité importante d'électricité. La fabrication des appareils électroniques nécessite également des ressources naturelles telles que les métaux rares et les minéraux. A cela s'ajoute un renouvellement constant des appareils des usagers dû à des effets de modes et d'obsolescence.

Pour agir, cela nécessite des actions à différents niveaux. Réduire l'empreinte environnementale du numérique passe par la sensibilisation et l'éducation des utilisateurs, la promotion d'une utilisation responsable des appareils électroniques, le rallongement de la durée de vie des appareils, l'encouragement des comportements éco-responsables tels que la limitation du nombre et du poids des pièces jointes aux courriels, la gestion efficace des données et le choix de services numériques écoénergétiques.



#### MESURES OPERATIONNELLES

Stratégie et gouvernance :

- Identifier une personne dédiée à la coordination de la démarche numérique responsable
- Définir et mettre en place un plan d'actions avec des indicateurs de pilotage
- Valoriser le numérique comme levier d'action pour apporter des solutions à impact positif pour l'être humain ou pour l'environnement

Mesure :

- Utiliser des outils de mesure pour exploiter au mieux son système d'information

Achat :

- Séparer les achats d'équipement (dissocier le renouvellement des unités centrales des équipements satellites tels que souris, clavier et écran) pour prolonger leur durée de vie
- Privilégier des équipements issus du réemploi ou contenant des matériaux recyclés ou éco-labellisés, des achats durables et réparables
- Effectuer le sourcing des fournisseurs d'équipements contenant des matériaux recyclés ou issus du réemploi

- 
- Lors de la sélection d'un prestataire d'hébergement, favoriser les candidats présentant les meilleures garanties en matière de réponses aux clauses environnementales

#### Transformation de l'IT :

- Optimiser la gestion du parc des équipements
- Mettre en place une stratégie de gestion des données
- Analyser et identifier les possibilités d'amélioration ou d'ajout de nouvelles fonctionnalités à un produit avant de le remplacer si nécessaire
- Mettre en place les bonnes pratiques et s'appuyer sur les référentiels
- Accompagner les contributeurs pour alléger les contenus multimédia
- Envisager des solutions non-numériques alternatives et plus efficaces
- Optimiser le dimensionnement du réseau interne
- Intégrer l'accessibilité numérique
- Faire converger la transition environnementale et la transition numérique (systèmes d'intelligence artificielle inclus), d'une part en réduisant les impacts environnementaux et sociaux du numérique et d'autre part en utilisant le numérique pour réduire les impacts des autres activités.

#### Déchets électriques et électroniques (DEEE) :

- Mettre à jour les équipements au lieu de les remplacer
- Protéger les équipements
- Réemployer en remettant en état
- Faire appel à un éco-organisme pour la gestion des DEEE
- Trier et collecter séparément les consommables : exemple avec les bornes de collecte de recyclage de téléphones en fin de vie
- Maîtriser l'obsolescence / prolonger la durée de vie des équipements réseaux

#### Sensibilisation :

- Sensibiliser les collaborateurs au numérique responsable : élaborer un guide à usage interne sur les bonnes pratiques du numérique en s'appuyant sur les recommandations existantes (ADEME, Shift project, etc.)
- Favoriser et accompagner le développement des usages numériques responsables (réduire les impacts liés à la messagerie, promouvoir les bonnes pratiques concernant l'utilisation des navigateurs...)
- Faire de sa communication une vitrine de son engagement numérique responsable
- Encourager la mutualisation des outils et de la connaissance



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air
	Non quantifiable	Non quantifiable	Sans impact
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air
			Séquestration CO <sub>2</sub>
			x Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Ressources (Direction Innovation et Territoire Connecté)

### Partenaires :

CACPL : DGS, Cabinet, Communication, et l'ensemble des DGA  
Communes  
Département et Préfecture des Alpes-Maritimes (démarche France Numérique Ensemble)  
Acteurs de l'économie circulaire

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP de coordination	Coûts de fonctionnement	Financements au fur-et-à-mesure des actions identifiées



## INDICATEURS DE SUIVI

Formalisation et validation du plan, avec mise en œuvre des leviers stratégiques et communication (interne et externe).

% d'équipements reconditionnés ou contenant des matériaux recyclés achetés

Nombre d'activités numériques repensées et réadaptées pour minimiser l'empreinte environnementale, y compris l'utilisation responsable des équipements matériels.

Durée effective d'utilisation des matériels

Evaluation et amélioration de l'engagement des utilisateurs envers des pratiques numériques durables.



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021 (dite "loi REEN"). L'article 35 de la loi prescrit aux communes de plus de 50 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

Décret d'application du 29 juillet 2022 qui liste les principales thématiques à prendre en compte : achat public, mesure, sensibilisation, cycle de vie du matériel informatique, etc.

# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.2 PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LE TOURISME DURABLE

### Action N°47 - Développer un tourisme balnéaire durable



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

Les zones balnéaires sont souvent confrontées à une forte demande en eau, en énergie et en ressources naturelles. Ce sont aussi des zones vulnérables aux effets du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, les tempêtes et l'érosion côtière. Le tourisme balnéaire peut avoir un impact significatif sur les écosystèmes côtiers fragiles et renforcer les fragilités de certaines zones. En développant un tourisme balnéaire durable, on met en place des stratégies pour une utilisation plus efficace de ces ressources, comme la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, la réduction de la consommation d'eau et la mise en place de pratiques de gestion durable des ressources. Il s'agit également d'adopter des pratiques durables, telles que la gestion des déchets, la protection des habitats naturels et la promotion de comportements respectueux de l'environnement.

Loin du quotidien, les touristes sont souvent plus réceptifs aux actions de communication sur les enjeux environnementaux et sur les pratiques durables. En fournissant des informations sur la biodiversité locale, les écosystèmes fragiles et les actions à entreprendre pour protéger l'environnement, on favorise une prise de conscience et des comportements respectueux de l'environnement.

Il est à noter que les côtes de la CACPL se prêtent certes à un tourisme de loisirs très développé, mais accueillent également un tourisme d'affaires important.

De plus, les communes sont déjà engagées dans plusieurs labellisations écoresponsables :

- La charte « Bienvenue à Cannes » : outil engageant les signataires socioprofessionnels au respect d'un ensemble d'actions vertueuses et durables pour favoriser un accueil de qualité.
- Le label « Destination Innovante Durable (DID) » : ce label récompense l'engagement en faveur du développement durable et de l'innovation, en mettant en valeur les efforts des destinations pour concilier croissance économique, préservation de l'environnement et responsabilité sociale. Il couvre huit enjeux, incluant la gouvernance, la mobilité durable, la consommation responsable, l'inclusion, la protection du patrimoine, l'innovation durable, la mobilisation des acteurs, et la sécurité. Le Palais des Festivals (déjà lauréat depuis 2023) et la Ville de Cannes se sont engagés dans la démarche avec de prestigieux partenaires (Hôtels Barrière, Lenôtre Traiteur...), qui seront bientôt rejoints par de nouveaux acteurs locaux (dont la CACPL) d'ici fin 2024.
- Le label « Pavillon Bleu » : ce label valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable. La ville de Cannes est déjà lauréate, et les ports et plages de Théoule-sur-Mer, Mandelieu-La Napoule, ainsi que le port de plaisance de Cannes sont engagés dans la démarche d'obtention.



## MESURES OPERATIONNELLES

### Volet gouvernance :

- Bâtir une politique de tourisme durable coordonnée avec les acteurs publics compétents en la matière, en y associant les acteurs du secteur et d'autres contributeurs à même d'apporter un certain nombre de solutions.

### Engagement dans des démarches vertueuses et labellisations :

- Élaborer une charte/démarche éco-événement à l'attention des organisateurs publics et privés d'évènements
- "Plages zéro déchet" : Veiller à l'application des deux chartes dont la CACPL est signataire, la charte régionale « Sud Zero déchet plastique », et la charte nationale d'engagement « Plage sans déchet plastique » proposée par le Ministère de la Transition Ecologique.
- Démarche d'obtention du Label "Pavillon bleu" pour les ports et plages de Théoule-sur-Mer, Mandelieu-La Napoule, le port de plaisance de Cannes, à l'image de la ville de Cannes, déjà lauréate de ce dispositif national.

### Volet communication / sensibilisation / formation :

- Développer la communication et des outils intégrés à destination des visiteurs du territoire suffisamment visibles et accessibles ;
- Concilier le tourisme avec les bons usages pour la biodiversités (exemple : conserver les banquettes de posidonies plus longtemps sur les plages et sensibiliser les touristes à leur utilité). En lien avec l'action n°15 « Protéger et valoriser les espaces naturels marins » ;
- Consolider la politique de sensibilisation des acteurs intervenant sur la gestion des plages ;
- Former les agents des Offices de Tourisme et les agents municipaux sur les bonnes pratiques (lien avec Label "Pavillon Bleu").



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	x Adaptation x Changement x Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Sequestration CO <sub>2</sub>
	x Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	x Jeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

#### Copilotage

- Palais des Festivals et des Congrès (label DID)
- Communes (Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer)

### Partenaires :

CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur

Secteur associatif (notamment « l'atelier du 06 » et « les amoureux des potagers », Méditerranée 2000)

CACPL - DGA Environnement Energie Déchets et DGA Développement Territorial

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
2 ETP à partager entre les co-maîtres d'ouvrage.	Coûts de fonctionnement	



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de visiteurs sensibilisés
- Nombre d'acteurs sensibilisés / formés
- Nombre d'acteurs engagés signataires de la charte
- Labellisation effective des collectivités



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.3 VERS UNE RÉDUCTION ET UNE GESTION SOUTENABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

### Action N°48 - Tendre vers un objectif "Zéro Déchet"



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La réduction de la quantité de déchets produits et envoyés en décharge ou incinérés contribue à préserver les ressources naturelles, à limiter la pollution de l'air, de l'eau et des sols, ainsi qu'à prévenir la destruction des habitats naturels. C'est un enjeu essentiel pour la CACPL qui doit ainsi gérer une quantité de déchets importante notamment durant les pics saisonniers.

En adoptant une politique zéro déchet, il s'agit d'avoir une approche plus durable de la gestion des déchets, en privilégiant la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation. La transition vers une politique zéro déchet est également une opportunité pour développer des activités économiques, créer des emplois dans les secteurs de la collecte, du tri, de la transformation des déchets, et stimuler l'innovation dans la conception des produits.

Globalement, l'enjeu est d'engager à travers une sensibilisation collective sur la problématique des déchets et de promouvoir des comportements plus responsables vis-à-vis de la consommation et de la gestion des déchets. Cela encourage les citoyens, les entreprises et les collectivités à repenser leurs habitudes de consommation, à adopter des pratiques plus durables et à favoriser le tri sélectif, la réduction à la source et le compostage.

La CACPL est particulièrement active sur le sujet et a lancé plusieurs démarches : Objectif Zéro Déchet depuis 2021 à destination des ménages, le compostage individuel et collectif (cf. fiche action 49), le Troc de Lérins, etc.



#### MESURES OPERATIONNELLES

##### Communication et dispositifs à destination du grand public

###### Sur la gestion des déchets :

- Renforcer les actions de prévention des déchets et d'amélioration du tri sélectif grâce à la poursuite et au développement de campagnes de communication (campagne de communication CAP AZUR visible sur divers supports : les bennes, les sacs de pré-collecte, les flyers de tri, les réglettes de tri, le site internet Info Tri...)
- Faire de la sensibilisation dans les écoles (cf :action 31 du PAT), les communes et auprès des bailleurs
- Développer la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire à travers l'action 25 du PAT : « Développer une plateforme (virtuelle), avec procédure de mise en relation producteurs et consommateurs / utilisateurs, pour écouler des excédents (pics de production, hors calibres, alimentation suite à événement annulé...) »
- Elaborer un Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la CACPL (groupement de commandes Cap Azur, 6 PLPDMA)

---

Sur la consommation amont :

- Valoriser la consommation en vrac
- Médiation scolaire collégiens lycéens et ambassadeurs du tri qui interviennent chez les scolaires (environ 150 classes par an) sur les thèmes du tri sélectif, compostage, zéro déchets (initiée depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, avec le partenariat entre la CACPL et l'association Méditerranée 2000).

Sur la réparation, la réutilisation et l'allongement de la fin de vie des objets :

- Favoriser le réemploi et le don :
  - Troc de Lérins - plateforme dédiée aux dons et à l'échange de services 100% gratuit. Le Troc de Lérins by INDIGO constitue un espace d'échange où les utilisateurs peuvent proposer ou demander gratuitement des objets et des services. La géolocalisation des annonces permet la mise en place de ce réseau d'entraide à l'échelle locale.
  - Je donne mon électroménager : service gratuit de collecte des gros équipements électroménagers (réfrigérateur, lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière, etc.) en partenariat avec l'éco-organisme ECOSYSTEM. Les usagers peuvent prendre rendez-vous sur le site internet [www.jedonnemonelectromenager.fr](http://www.jedonnemonelectromenager.fr) afin de donner leurs équipements
- Mettre en place une ressourcerie à proximité de la déchetterie de Cannes
- Mettre à disposition des boîtes à dons (objets) sur le modèle des boîtes à livre
- Faire la communication des dispositifs du territoire sur le site de l'agglomération et des communes (ex. Gratifieria de Mougins, catalogue des Repair Café ou des Repar'acteur : où les trouver ? comment les contacter ?)





## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Capture et stockage CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air	Jeux Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement Energie Déchets (Dir.  
Stratégie Déchets)

Communes

### Partenaires :

CACPL - DGA Développement Territorial (Transition Urbaine)

Direction collecte des déchets (pour la partie biodéchets)

SMED et UNIVALOM

Associations (Méditerranée 2000)

### Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
5 ETP	Coûts de fonctionnement estimés à 200 000€/an	Région (Cadre d'intervention)



## INDICATEURS DE SUIVI

Tonnes de déchets évitées

Nombre de ressourceries

Nombre de points d'apports volontaires

Nombre de scolaires sensibilisés

Nombre de composteurs installés



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.3 VERS UNE RÉDUCTION ET UNE GESTION SOUTENABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

### Action N°49 - Favoriser la collecte des biodéchets, le compostage collectif et individuel



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, dite loi AGEC, stipule qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les Français devront obligatoirement disposer d'une solution de tri pour les biodéchets alimentaires. Ainsi, les collectivités devront mettre à disposition des moyens de tri pour les habitants (compostage ou collecte). Tous les professionnels, quant à eux, devront mettre en place un tri à la source des biodéchets, quelle que soit la quantité annuelle produite.

Si l'Agglomération Cannes Pays de Lérins est engagée depuis plusieurs années dans une politique de réduction des déchets et de compostage, l'analyse de nos Ordures Ménagères (poubelles grises) a montré que les déchets alimentaires représentaient 36 % du poids de ces dernières.

C'est pourquoi au printemps 2023, l'Agglomération a établi sa stratégie pour le tri et la valorisation des déchets alimentaires :

- renforcement du compostage individuel et collectif dans les zones d'habitats résidentiels ;
- collecte en Point d'Apport Volontaire dans les zones d'habitats collectifs denses.

Avec un objectif très ambitieux : Valoriser 40 kg/hab/an de déchets alimentaire en 2027 !

Pour atteindre cet objectif, Cannes Lérins investit massivement avec un plan d'actions prévu sur 3 ans :

- Distribution de plus de 4 074 composteurs individuels et 324 composteurs collectifs ;
- Installation de 331 Bornes d'apport volontaire pour les déchets alimentaires ;
- Recrutement d'un Maître composteur et de 3 Ambassadeurs Du Compost (ADC) afin de sensibiliser les habitants, les accompagner dans le geste du tri et la pratique du compostage.
- Création d'un numéro de téléphone et d'une adresse mail dédiés : 04 89 82 24 44 et [compost@cannespaysdelerins.fr](mailto:compost@cannespaysdelerins.fr)



#### MESURES OPERATIONNELLES

- Étude Préalable avec établissement d'une stratégie pour la valorisation des déchets alimentaires sur le territoire CACPL (juin 2022-juin 2023)
- Recrutement d'un Maître composteurs et 3 ambassadeurs du compost pour accompagner le développement des composteurs collectifs et individuels ainsi que la collecte des biodéchets
- 1ère année d'expérimentation sept 2023-sept 2024 :
  - Création d'un standard téléphonique et d'une adresse mail dédiés : 04.89.82.24.44 et [compost@cannespaysdelerins.fr](mailto:compost@cannespaysdelerins.fr) afin de répondre aux usagers au plus près.
  - 500 composteurs individuels à Mandelieu-La Napoule (quartiers Cottage et Bas Napoule) et Mougins (quartier du Devens)

- 
- 10 composteurs collectifs : 3 à Théoule- sur-Mer et 7 à Mougins
  - 50 bornes à biodéchets pour la collecte des déchets alimentaires en PAV ( 40 ) Cannes -quartiers Petit Juas, Gallieni et centre-ville et 10 à Le Cannet quartier Rocheville) et 30 professionnels (CHR + établissement scolaires) collectés en PAP avec des bacs individuels
- Déploiement et renforcement du compostage à partir de 2024
  - Déploiement de la collecte à partir de avril 2024 sur Cannes centre
  - Communication à destination des habitants et des professionnels (réunions publiques, boîtage et sensibilisation en porte-à-porte, stands et animations, sensibilisation dans les écoles, articles de presses, médias, réseaux sociaux,...)
-



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES		Energie		Qualité de l'Air
	Non quantifiable		Non quantifiable		Non quantifiable
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x	Atténuation GES		Production EnR&R Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x	Sobriété énergétique		Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - Dir. Collecte des déchets (volet collecte)  
DGA Environnement - Dir. stratégie déchets (volet compostage)

### Partenaires :

CACPL - DGA Développement Territorial (Transition Urbaine)  
Association Les amoureux des potagers : compostage dans les parcelles partagées à créer dans les quartiers  
Association l'Atelier du 06  
GRDF, ADEME  
les syndicats de traitement : SMED et UNIVALOM

## Calendrier



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
1 ETP coordination / gestion de projet 1 ETP Maître composteur 3 ETP sensibilisation et accompagnement développement compostage et collecte (Ambassadeurs : 50 % collecte/50 % compostage) 5,5 ETP pour la collecte 2ETP lavage	<b>investissement</b> : 720 K€ pour composteurs individuels et collectifs, bacs biodéchets, bornes biodéchets et bioeaux + 2 M€ pour Bennes à ordures ménagères (BOM), dont BOM laveuses si collecte et lavage en régie Coût de fonctionnement : 1 M€/an en régie (2,1 M€/an en prestations privées) coût traitement : 1,1M€/an économie induite par le traitement des biodéchets (par rapport à une situation où ces volumes seraient devenus des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)) : 1,1 M€/an	ADEME : 1,150 M€ pour la collecte et sensibilisation Département : 75 000 €



## INDICATEURS DE SUIVI

6400 tonnes de déchets détournés d'ici 2027 dont 5 700 pour la collecte  
 Nombre de composteurs individuels distribués  
 Nombre de sites de compostage partagé  
 nombre de bornes biodéchets

nombre de bacs biodéchets  
 tonnage biodéchets collectés  
 nombre et % habitants couvert par le service  
 nombre et % usagers inscrits



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action en lien avec le PLPDMA

# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.3 VERS UNE RÉDUCTION ET UNE GESTION SOUTENABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

### Action N°50 - Organiser et optimiser la collecte des déchets du territoire



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La CACPL souhaite améliorer l'organisation et optimiser la gestion des déchets du territoire afin de limiter l'impact du secteur des déchets sur l'environnement, de réaliser des économies financières, de protéger la santé publique et de respecter les réglementations en vigueur.

Cette ambition est illustrée à travers 2 actions, qui concernent la partie "collecte des déchets" (la présente action) et la partie "traitement des déchets" (fiche-action suivante).



#### MESURES OPERATIONNELLES

Les principales mesures opérationnelles de cette action sont déclinées en 3 volets :

Volet Stratégie :

- Préparation de l'obligation de tri à la source et de la collecte des biodéchets du territoire (à partir du 01/01/2024) - cf. action n°49 afférente « Organiser et optimiser le traitement des déchets du territoire »
- Rénovation du parc roulant
- Amélioration de la valorisation des déchets et notamment des déchets verts
- Application d'une tarification incitative en fonction du poids sur les Ordures Ménagères Résiduelles (déchets ménagers qui restent après le tri sélectif des matières recyclables et des déchets organiques. Ces déchets incluent tout ce qui ne peut pas être recyclé ou composté et sont souvent destinés à l'incinération ou à l'enfouissements)
- Ne pas entreprendre de plan « organisation et optimisation de la gestion des déchets » sans entreprendre la « réduction à la source »

Volet Gestion du Service :

- Formation d'écoconduite pour les agents conducteurs des bennes
- Proposition de collecte en porte à porte sur les zones extra-urbaine et mutualisation avec la livraison pour optimiser les déplacements ;
- Les services nouveaux : Relais Tri Mobile (Service mobile de collecte de proximité 100% gratuit disponible depuis le 05 février 2020 pour les usagers qui ont la possibilité de déposer leurs petits encombrants, leurs petits appareils électroménagers (D3E), leurs déchets dangereux et leurs huiles alimentaires ménagères usagées), Cliiink (un système technologique capable de promouvoir le tri du verre en récompensant les usagers par des bons de réduction)
- Optimisation des tournées (nouveaux quartiers, flux carton...)

- 
- Amélioration des taux de refus de la collecte sélective par la sensibilisation des agents de collecte et des usagers ;;
  - Mise en œuvre du Système d'Aide à l'Exploitation - SAE (Outil technico-informatique d'aide à la gestion de la collecte permettant notamment la planification des tournées, le suivi en temps réel, la collecte et l'analyse de données sur les volumes de déchets, la fréquence, etc...)
  - Utilisation de l'intelligence artificielle pour accompagner le service de la collecte

Volet Communication :

- Amélioration de l'accompagnement et de la sensibilisation des collectivités sur la gestion des déchets
- Organisation d'opérations de collecte de jouets annuelles (Ex : la collecte des jouets d'occasion baptisée « Laisse parler ton cœur », organisée depuis 2018 lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets à travers 32 points de collecte répartis sur l'ensemble du bassin communautaire)
- Communication sur les différents services de tri à disposition : collecte sélective, encombrants, déchets électroniques
- Campagne de sensibilisation grand public ciblée « là où le déchet commence » dans les supermarchés en faveur de la réduction des déchets à la source
- Opération pour sensibiliser le grand public au tri sélectif et au recyclage des emballages ménagers de manière ludique (par exemple : Cliiink ou Triage au sort).



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	x Sobriété énergétique	Amélioration de l'Air	Qualité Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - Direction Collecte des déchets  
DGA Environnement Energie Déchets  
(Dir. Stratégie déchets)

### Partenaires :

Associations : Zero Waste, Repair Café  
Collectivités (notamment pour la tarification incitative pour les professionnels)  
Eco-organismes biodéchets et Eco-taxé  
Maîtres composteurs

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
3 ETP	Coûts de fonctionnement	Subvention : ADEME ; Région ; Fonds vert de l'Etat (jusqu'au 31.12.2023)



## INDICATEURS DE SUIVI

Réduction du tonnage OMR  
Evolution du taux de refus de la collecte sélective  
Evolution du nombre de doléances  
Mesure des exutoires revalorisés (jeune, vert...)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action en lien avec le PLPDMA

# Axe 5. Favoriser la démarche d'Economie circulaire territoriale



Version d'octobre 2024

## 5.3 VERS UNE RÉDUCTION ET UNE GESTION SOUTENABLE DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

### Action N°51 - Organiser et optimiser le traitement des déchets du territoire



#### ENJEUX ET OBJECTIFS

La CACPL souhaite améliorer l'organisation et optimiser la gestion des déchets du territoire afin de limiter l'impact du secteur des déchets sur l'environnement, de réaliser des économies financières, de protéger la santé publique et de respecter les réglementations en vigueur.

Cette ambition est illustrée à travers 2 actions, qui concernent la partie "collecte des déchets" (action précédente) et la partie "traitement des déchets" (la présente action).



#### MESURES OPERATIONNELLES

Les principales mesures opérationnelles de cette action sont :

- La création d'une Centrale de Production d'Energies (CPE) sur la commune de Cannes pour bénéficier d'une unité de traitement des déchets localisée sur le territoire qui fournira de l'énergie pour répondre à un besoin local en électricité par cogénération et en chaleur, en permettant le développement d'un réseau de chaleur associé (cf. action n°39 « Poursuivre le développement des projets de réseaux de chaleur et de froid »).
- L'amélioration du service proposé dans les déchetteries présentes sur le territoire communautaire ;
- La création d'une unité de valorisation des biodéchets par méthanisation, à titre expérimental, pour traiter les déchets collectés sur le territoire ;
- Mise en œuvre des actions du PAT relative aux déchets professionnels :
  - Action 17 : Développer des filières de récupération des sous-produits agricoles (fumier animal...), et de la transformation (drèches...), afin d'alimenter les agriculteurs (engrais vert, alimentation animale).
  - Action 23 : Créer une filière de compost à usage agricole, à partir des biodéchets des entreprises
  - Action 24 : Créer des filières de réemploi ou recyclage des emballages et autres produits de la filière (hors alimentaire)



#### IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE (horizon 2030, par rapport à 2012)



GES	Energie	Qualité de l'Air
Non quantifiable	Production d'électricité : 21.2 GWh en cogénération dont la moitié comptabilisée comme renouvelable Production de chaleur fatale : 19.2 GWh en cogénération dont la moitié comptabilisée comme renouvelable Unité de méthanisation : 10 GWh	Non quantifiable

Enjeu	Adaptation Changement Climatique	x Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité		x Sobriété énergétique	Amélioration Qualité de l'Air



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement / Direction Stratégie Déchets

Syndicats de traitement SMED et UNIVALOM

### Partenaires :

CACPL - DGA Développement Territorial (Transition urbaine)

Associations : Zero Waste, Repair Café

Collectivités (notamment pour la taxe incitative pour les professionnels)

Eco-organismes bio-déchets et Eco-taxe : qui organise la collecte et traitement au niveau national

Maîtres composteurs

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029
------------	------	------	------	------	------	------



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
3 ETP	Coût de fonctionnement	Subvention : ADEME, Région, Fonds vert de l'Etat (jusqu'au 31.12.2023)



## INDICATEURS DE SUIVI

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduction du tonnage Ordures Ménagères Parasites (OMP)</li> <li>– Mesure des exutoires revalorisés (jeune, vert...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Volumes de déchets traités au sein de l'UVE</li> <li>Volume de déchets traités via l'unité de méthanisation</li> <li>Volume d'énergie produite par l'UVE</li> <li>Volume de biogaz produit par l'unité de méthanisation</li> </ul> |
|---|---|



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

Action en lien avec le PLPDMA

# Plan d'Actions Qualité de l'Air - PAQA



Version d'octobre 2024

## Action N°52 - Former et sensibiliser sur les enjeux qualité de l'air intérieur et extérieur



### ENJEUX ET OBJECTIFS

La formation et la sensibilisation de groupes cibles sur la prise en compte des enjeux qualité de l'air est un axe important pour favoriser les changements de comportements. Le but est que chacun à son niveau, que ce soit un élève, un technicien de la collectivité, un directeur d'établissement ou encore des associations locales ou des entreprises émettrices de polluants, puisse connaître et appliquer des bons gestes pour assurer une meilleure qualité de l'air et prendre conscience des enjeux climatiques et énergétiques.

Les objectifs sont les suivants :

- Former des animateurs (associations locales par exemple) en vue de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès des scolaires (interventions dans des classes avec les outils l'air et moi) et dans le cadre d'évènement de la collectivité (tenue de stand, animation d'ateliers, etc)
- Former et sensibiliser les services des collectivités, les élus et les professionnels sur la qualité de l'air (intérieure / extérieure)
- Accompagner la mise en place d'actions de sensibilisations dans les classes des établissements scolaires
- Communiquer sur les enjeux air-climat-énergie auprès du grand public



### MESURES OPERATIONNELLES

Campagne de Communication :

- Diffusion de messages de sensibilisation via les médias sociaux, les sites web et les newsletters.

Ateliers et Formations :

- Formation par ATMOSUD d'animateurs/associations relais
- Identification des publics bénéficiaires en priorité de la formation et planification d'ateliers
- Interventions des animateurs-relais dans les classes (établissements scolaires sur le périmètre CACPL)
- Participation à différents évènements pour sensibiliser le grand public (tenue de stands, conférences, etc)



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES	Energie	Qualité de l'Air	
	Non quantifiable	Non quantifiable	Air intérieur	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	x	Amélioration Qualité de l'Air Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie)  
ATMOSUD

### Partenaires :

CACPL - DGS et les autres DGA (Ressources, Développement territorial, Mobilité, Services techniques)  
Communes

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,1 ETP	Coûts de fonctionnement de la CACPL  Environ 10 000 €/an correspondant à la feuille de route annuelle d'actions spécifiques CACPL incluse dans l'adhésion à ATMOSUD ( <i>adhésion générale d'un montant global d'environ 39 000 €/an comprenant notamment la participation au fonctionnement de l'observatoire régional de la qualité de l'air</i> ).	ADEME, DREAL



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées (via les supports de communication et les ateliers et événements publics)
- Nombre de sessions de formation réalisées chaque année
- Nombre de personnes formées
- Nombre de classes sensibilisées



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

## Action N°53 - Garantir le suivi et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments du territoire notamment des établissements recevant du public sensible à la pollution atmosphérique



### ENJEUX ET OBJECTIFS

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 a renforcé le volet "air" des PCAET en introduisant un Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) et comporte des obligations de moyens pour les EPCI couverts par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), comme c'est le cas pour la CACPL.

Ainsi, la CACPL doit définir les "solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des établissements recevant les publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique".

Nous passons en effet 90% de notre temps en intérieur, et les concentrations en polluants y sont généralement 6 à 8 fois plus importantes que dans l'air ambiant. Or, la mauvaise qualité de l'air intérieur a des impacts sur la santé et la transmission de maladies et entraîne des difficultés de concentration et de la somnolence. Chez les personnes plus vulnérables, certains polluants (tels que les particules fines, les composés organiques volatils (COV), les allergènes et d'autres substances nocives) peuvent entraîner des problèmes respiratoires, des allergies, des irritations des yeux et de la peau, voire des maladies graves, notamment chez les personnes sensibles comme les enfants, les personnes âgées et les individus atteints de maladies respiratoires. Garantir le suivi et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments, en particulier des établissements recevant du public sensibles à la pollution atmosphérique, est donc essentiel pour protéger la santé des occupants, améliorer la performance et la productivité, respecter les réglementations et agir de manière responsable vis-à-vis de l'environnement. Le décret n° 2022-1689 du 27 décembre 2022 modifie d'ailleurs en ce sens le code de l'environnement en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP.



### MESURES OPERATIONNELLES

Accompagner les communes dans l'application de la réglementation qualité de l'air intérieur en vigueur, notamment dans les écoles :

- Évaluer le nombre d'établissements ayant déjà réalisé des actions de surveillance de la qualité de l'air depuis 2014 et depuis la mise en place de la nouvelle réglementation

*S'assurer que l'évaluation des moyens d'aération a bien été effectuée (Audit systèmes de ventilation + climatisation)*

*S'assurer qu'un dispositif de mesure de CO<sub>2</sub> est présent pour évaluer les taux de confinement des pièces stratégiques de l'établissement dans le cadre de l'évaluation (Mesures QAI dans les locaux)*

*Mettre en place les plans d'actions par établissement et suivi de ces plans*

- Former les gestionnaires d'établissements (ERP scolaires) au pilotage de la qualité de l'air intérieur et à la réglementation en vigueur
- Former le personnel des établissements (services hygiène, entretien, services techniques, maintenance...) aux problématiques de qualité de l'air intérieur.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

	GES		Energie		Qualité de l'Air
	Non quantifiable		Non quantifiable		Non quantifiable
Enjeu	x Adaptation Changement Climatique	x	Atténuation GES	x	Production EnR&R
	x Préservation santé et biodiversité	x	Sobriété énergétique	x	Amélioration Qualité de l'Air
					Séquestration CO <sub>2</sub> Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

Communes (services hygiène)  
CACPL - DGA Environnement (Cadre de vie) - volet coordination  
ATMOSUD - volet formation et accompagnement réglementaire

### Partenaires :

CACPL - DGAST (Econome de flux - soutien technique et réalisation de travaux)  
BE ou cabinet de conseil, entreprises qualifiées partenaires  
Partenaires formation : organisme professionnel / cabinet de conseil / chambres consulaires (CCI, CMA...)  
Communes (services techniques)

Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0.5 ETP	Coûts de fonctionnement de la CACPL  Environ 10 000 €/an correspondant à la feuille de route annuelle d'actions spécifiques CACPL incluse dans l'adhésion à ATMOSUD ( <i>adhésion générale d'un montant global d'environ 39 000 €/an comprenant notamment la participation au fonctionnement de l'observatoire régional de la qualité de l'air</i> ).	



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes formées dans les établissements
- Nombre d'établissements vérifiés et en conformité
- Nombre de plans d'actions réalisés (incluant mesure CO<sub>2</sub>)
- Nombre de plans d'actions révisés chaque année (incluant mesure de CO<sub>2</sub>)



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE

# Plan d'Actions Qualité de l'Air - PAQA



Version d'octobre 2024

## Action N°54 - Suivi des indicateurs air-climat-énergie du territoire et des actions relatives à la qualité de l'air



### ENJEUX ET OBJECTIFS

Le territoire de la CACPL est soumis au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes, dont la révision a été approuvée pour la période 2019-2025.

Le territoire CACPL étant considéré comme "Zone à risque Agglomération", la mise en œuvre et le suivi des actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont un enjeu du PPA et du PCAET, d'autant que ce sujet reste encore trop souvent méconnu et peu représenté au sein des politiques publiques locales.

C'est pourquoi il est proposé dans cette action du PAQA de doter la CACPL de moyens ad-hoc pour superviser les actions dédiées à la Qualité de l'Air.



### MESURES OPERATIONNELLES

- Pilotage et suivi des fiches-action CACPL du PPA 06 (réculte de données de suivi-évaluation des actions), à travers la feuille de route d'un référent qualité de l'air dédié au sein de l'agglomération.
- Suivi des indicateurs air climat énergie pertinents issus des données ATMOSUD pour évaluer la performance du territoire et ses enjeux.
- Mise en œuvre de campagnes de mesure par micro-capteurs de polluants atmosphériques, visant à améliorer la connaissance de la QAE sur le territoire.
- Suivi spécifique de la qualité de l'air sur les ports permettant notamment le partage d'informations avec AtmoSud pour alimenter les bases de données concernant les émissions maritimes du territoire.
- Diffusion des différents outils mis à disposition du public par ATMOSUD, tels que « Air to Go », « signal'air », etc...
- Diffusion d'informations en lien avec l'air et le climat (contribution à l'action n°52).
- Participation au fonctionnement de l'observatoire régional de la qualité de l'air, qui surveille la qualité de l'air, améliore les connaissances sur les polluants atmosphériques, évalue l'exposition des populations à la pollution, et permet à chacun d'agir (information/alerte de la population, des décideurs, des autorités). Ce soutien permet également la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions régionales d'ATMOSUD portant sur la santé publique.



## IMPACTS CLIMAT-AIR-ENERGIE

GES	Energie		Qualité de l'Air	
Non quantifiable	Non quantifiable		Non quantifiable	
Enjeu	Adaptation Changement Climatique	Atténuation GES	Production EnR&R	Séquestration CO <sub>2</sub>
	Préservation santé et biodiversité	Sobriété énergétique	x Amélioration Qualité de l'Air	Enjeu Social



## Pilotage

### Maître d'ouvrage :

CACPL - DGA environnement (Cadre de Vie)  
ATMOSUD  
Ports (volet émissions maritimes)

### Partenaires :

CACPL - DGA Mobilité  
Communes

## Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029



## MOYENS MOBILISES

Moyens humains (ETP)	Coûts estimés (€)	Financements possibles
0,1 ETP pour le suivi CACPL	Coûts de fonctionnement de la CACPL  7000 €/micro-capteur de polluants atmosphériques + frais de maintenance (500€/an), d'abonnement puce (200€/an) et de monitoring.  39 000 €/an d'adhésion à ATMOSUD de la CACPL (comprenant notamment la participation au fonctionnement de l'observatoire régional de la qualité de l'air).	Veille sur les AAP (type PRSE)



## INDICATEURS DE SUIVI



## DOCUMENTS CADRES DE REFERENCE